



Janvier
2012

**COMPTE-RENDU
DES ACTIVITES
DE L'ANNÉE 2011**



Maire Randouly et Berbeziel



SOMMAIRE

Edito 2

Les Séances du Conseil Municipal 3 à 15

Finances 16-17

Investissements et Travaux 2011 18 à 21

Projets 2012 22-24

L'État Civil 24

Communauté des Communes Arize 25

Vie Communale 26 à 28

Vie Associative 29 à 36

L'École 36

L'Agenda 37

Sabarat d'Autrefois 38

Merci aux associations pour leurs articles, et à la commission communication qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro.

Mairie de Sabarat

1, place du Pradet
09350 SABARAT

Tel : 05 61 69 91 08
Fax : 05 61 69 57 70

Email : mairiedesabarat@orange.fr

www.sabarat.fr



En ce début d'année, veuillez recevoir une nouvelle fois mes meilleurs vœux pour 2012.

Du fond du cœur, je souhaite donc, ainsi que l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal, à chacun d'entre vous, à votre famille, à vos proches, une merveilleuse année 2012. Qu'elle vous apporte tout les bonheurs du monde.

Afin de débiter l'année de la meilleure des manières, je ferai mien l'édition d'un maire du Morbihan, qui reflète exactement mon état d'esprit en ce début d'année 2012 :

Une fois passée la trêve des confiseurs, la crise de la dette, la probabilité d'une entrée en récession, la crainte d'une explosion du chômage, source de baisse du pouvoir d'achat, risquent de rendre ce début d'année bien pesant.

Mais le pire n'est jamais certain, aussi pour conjurer le mauvais sort, ai-je imaginé quelques vœux aussi improbables qu'iconoclastes qui ont vocation à mettre un peu de bonne humeur dans cet océan d'incertitudes. Imaginez nos grands moments de bonheur si mes souhaits se réalisaient. L'équipe de France de football va non seulement gagner le championnat d'Europe en juin prochain, mais elle va mettre, comme on dit, un retentissant 5-0 à l'Espagne en match éliminatoire de la coupe du monde. Jo Wilfried Tsonga va gagner les quatre tournois du grand chelem. Et la France va être noyée sous une pluie de médailles, lors des jeux olympiques de Londres enfin débarrassés du dopage.

Côté familial, ce sera l'année des belles-mères, enfin reconnues et choyées par leurs gendres et leurs brus. Côté sociétal, il n'y aura plus de problèmes de voisinage. Finis les querelles de bornage, les arbres trop près ou trop hauts, les permis de construire contestés, les bruits de tondeuse en plein week-end.

Les français, enfin devenus citoyens, respecteront les limitations de vitesse et ramasseront, c'est incroyable, les crottes de leurs chiens.

La France gardera son triple A. Mieux encore, les agences de notation, si expertes pour prédire le passé, salueront au « garde à vous » les efforts faits par les pays de l'Union Européenne pour sortir de la crise.

Tout cela pour vous dire qu'en ces temps difficiles, il vaut mieux garder une dose d'humour et de bonne humeur. C'est ce que nous nous attacherons à faire, au sein du Conseil, pour mieux vous servir cette année.

C'est exactement ce que nous ferons ...

Bonne lecture.

Bonne et heureuse année 2012 à tous les Sabaratois, à tous leurs proches et à tous ceux qui leur sont chers.

Votre maire

Nihorats Laurent



Ensemble, transmettons

le meilleur.

Ce numéro peut être téléchargé en version couleur sur <http://www.sabarat.fr>

Les Séances du Conseil Municipal

03 FÉVRIER 2011

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - LACANAL Carole - BARRE Patricia - DELANAUD Camille
IQUIA Arlette - MARROT Berthe - RHODES Patrick - SOUQUE Josée.

Absents excusés : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme. MARROT Berthe).
Monsieur REY Didier (procuration à M. DUPONT Christophe).

DÉLIBÉRATIONS

INDEMNITÉ DE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Une indemnité de gestion d'un montant de 257,58 euros (montant brut) et une indemnité de confection du budget d'un montant de 30,49 euros (montant brut) seront versées pour l'année 2010 à Monsieur Thierry Montagne, Receveur Municipal.

*Lecture de la délibération.
Votée à l'unanimité.*

REGLEMENT FACTURES

Les dépenses en section investissement étant impossibles avant le vote du Budget Primitif 2011 (prévu pour Avril 2011) et afin de ne pas être hors délai pour le paiement de deux factures de la Société ARIZE ELEC, il est nécessaire de prendre deux délibérations pour autoriser le Receveur municipal à payer :

- une somme de 1139 euros à l'article 2315 destinée à régler la facture de l'Entreprise ARIZE ELEC relative à la fourniture et à l'installation de convecteurs rayonnants dans les locaux de la cantine et du CLAE.
- une somme de 262 euros à l'article 2315 destinée à régler la facture de l'Entreprise ARIZE ELEC relative à la fourniture et à l'installation d'un transformateur pour l'éclairage de la Fontaine et le branchement de la pompe. Ces sommes seront ensuite inscrites au Budget Primitif 2011.

*Lecture de la délibération.
Votée à l'unanimité.*

CHANGEMENT INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement de 2 ordinateurs et l'acquisition d'un serveur de fichiers. En effet, le matériel informatique de la Mairie étant devenu obsolète, il devient urgent de changer 2 PC avec écrans (PC accueil et PC élus).
Afin de sécuriser et de partager les données, un serveur de fichiers devrait être mis en place.
Une demande de devis pour 2 PC et un serveur va être lancée auprès de plusieurs fournisseurs.

*Lecture de la délibération.
Votée à l'unanimité.*

QUESTIONS DIVERSES

TARIFS SALLE DU LANGOUST

Suite aux problèmes d'approvisionnement en fioul de la fin de l'année 2010 (consommation importante de mazout pour les 2 derniers mois de l'année),
Monsieur le Maire présente un état des dépenses et des recettes engagées sur l'année 2010.

Total des dépenses :

Chauffage	1 000 €
Électricité	538 €
Eau	64.38 €
Personnel Ménage	1 076.25 €
TOTAL DÉPENSES	2 678.53 €

Total recettes :

39 locations en 2010 réparties comme suit :
- 4 utilisations mairie
- 11 gratuites (associations de Sabarat hors période hivernale)
- 24 payantes : 15 particuliers dont 2 hors Sabarat
+ 9 associations (paiement du chauffage)

TOTAL DES RECETTES

1 800 €

Le problème du chauffage peut être résolu soit en comptabilisant le nombre de jours de location, soit en installant un compteur pour évaluer la consommation de chaque utilisateur.
Demande de renseignements sur la pose d'un équipement de mesure de la consommation.
La modification des tarifs de la salle sera alors mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Les Séances du Conseil Municipal

DEMANDE COMMUNE LES BORDES SUR ARIZE POUR PARTICIPATION FRAIS MATERNELLE

Demande de la commune des Bordes sur Arize de la participation de la Commune de Sabarat aux frais de Fonctionnement de la maternelle :

- Moitié de la subvention de fonctionnement à hauteur de 750 €
- Moitié du salaire brut de l'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) : 140 jours par an / 6 heures par jour / 15.58 € de l'heure (brut) soit 13 087,20 € pour l'ensemble du RPI soit 6 543,6 € pour la commune de Sabarat.

Demande de rétroactivité de la participation pour les trois dernières années (2008, 2009 et 2010).

Le Conseil Municipal émet un avis négatif quant à la participation à la subvention de fonctionnement ainsi qu'à l'effet rétroactif de la participation de la commune aux frais d'ATSEM.

Il émet un avis positif à la participation des frais d'ATSEM (à hauteur de 50 %) à partir du 1er janvier 2011.

Le Conseil Municipal décide de contacter la commune des Bordes sur Arize afin de modifier la convention liant les deux communes participant au RPI pour prendre en compte la participation de la commune de Sabarat à hauteur de 50 % des frais ATSEM à partir du 1er janvier 2011.

INVESTISSEMENTS 2011

- Panneaux lumineux :

Devis de CHELLE SIGNALISATION pour un montant de 10 000 € HT soit 11 878 € TTC. Demande de devis à d'autres fournisseurs.

- La traversée du village (Grand rue - route du Mas) sera couplée avec la réalisation « en dur » du mini giratoire franchissable. En attente de devis.

- Aire de jeux multisports. En attente de devis. Le fournisseur s'occupe des demandes de subventions d'où des démarches plus longues.

- Volets de la salle du Langoust : pose, dépose et fourniture devis ALU LEZE 4 000 € TTC.

SEMINAIRE ENFANCE

Un séminaire organisé par la communauté des communes de l'Arize portant sur l'organisation scolaire et extra scolaire a eu lieu le 26 janvier 2011.

Séminaire très intéressant où beaucoup d'avis ont été entendus.

Les propositions faites par la communauté des communes suite à ce séminaire devraient nous parvenir avant la fin du premier semestre.

Elles seront alors communiquées au conseil municipal.

ASSAINISSEMENT

SMDEA : pas de notification officielle de travaux sur SABARAT mais copie de la subvention allouée par le conseil général pour les travaux sur SABARAT

Subvention CG de 123 000 € pour un montant total des travaux de 407 000 € HT.

POINT TRAVAUX RÉALISÉS

- Fontaine de l'Ario opérationnelle
- Changement du gicleur de la chaudière salle du Langoust
- Élagage des platanes de la Place du Coustou. Traitement refait cette année sauf Quai du Rébarat (interdiction traitement en bordure de rivière)

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

La phase de diagnostic est en cours de réalisation (cabinet CITADIA)

Deux ateliers ont déjà eu lieu en janvier et février 2011:

- Vivre au pays de l'Arize (Population, Habitat et Équipement)
- Économie et déplacement au pays de l'Arize (Population active et emploi, Activités économiques, Transport et Infrastructures)

Un troisième atelier aura lieu le 15 février 2011 qui aura pour thème : Diagnostic environnemental et paysage.

Le diagnostic agricole sera réalisé par la chambre d'agriculture.

09 MARS 2011

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - BAQUIE Christophe
BARRE Patricia - DELANAUD Camille - IQUIA Arlette - MARROT Berthe - RHODES Patrick - SOUQUE Josée.

Absent : Aucun

DÉLIBÉRATIONS

PARTICIPATION FONDS UNIQUE HABITAT

Dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, le fonds unique habitat permet d'aider les ménages en difficulté, d'une part, à faire face aux frais d'accès au logement (dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, premier mois de loyer) et d'autre part à se maintenir dans un logement (aide aux impayés de loyers, de factures d'eau, de téléphone ou de chauffage).

Sur Sabarat, 5 dossiers ont été déposés de 2008 à 2010 pour un montant d'aide de 1132,10 euros.

Il est demandé aux communes par le département de participer au Fonds Unique Habitat en fonction de leur population.

Pour la commune de Sabarat, la cotisation au FUH pour l'année 2011 s'élève à 562 euros.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

Les Séances du Conseil Municipal

EMPRUNT SDCEA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une tranche de travaux a été inscrite au Programme Eclairage Public – Extension de réseaux B.T. 2010. Il donne connaissance du financement concernant ce programme. Cette tranche a été fractionnée sur deux années afin de bénéficier de plus de subventions (programme annuel maximum 12400 € subventionné à 50 % par le Syndicat Départemental des Communes Electrifiées de Ariège).

La première tranche qui concerne la rue de la Garinière et la place du Pradet correspond à un montant total des travaux de 13 150,42 € subventionné à hauteur de 6 150,42 € ce qui laisse à la charge de la commune un montant de 7 000 €.

La deuxième tranche qui concerne les Quatre Chemins correspond à un montant total des travaux de 11 662,68 € subventionné à hauteur de 5 862,68 € ce qui laisse à la charge de la commune un montant de 5 800 €.

D'où un montant total de 12 800 € à payer par la commune. Par délibération du 04 juin 2009, la commune a souhaité payer ces travaux par un emprunt réalisé par le SDCEA. Le Syndicat a contracté un emprunt, au taux de 3.55 %, auprès du CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE, pour une durée de 15 ans.

La commune versera au Syndicat la part lui incombant sous la forme d'annuité d'emprunt de 1084,84 euros pendant 15 ans à partir de 2011.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

REGLEMENT FACTURE COMPTE ADMINISTRATIF

Les dépenses en section investissement étant impossibles avant le vote du Budget Primitif 2011 (prévu pour Avril 2011) et afin de ne pas être hors délai pour le paiement d'une facture de la Société BRICO DEPOT, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le Receveur Municipal à payer, une somme de 515 euros à l'article 2188 destinée à régler la facture relative à l'acquisition d'un échafaudage.

COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion fourni par M. le Percepteur retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (2009)	PARTS AFFECTÉES A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2010	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2010
Budget Principal				
Investissement	4 036,95	0,00	7 326,86	11 363,81
Fonctionnement	116 232,14	68 971,05	54 376,11	101 637,20
TOTAL	120 269,09	68 971,05	61 702,97	113 001,01

*.Lecture de la délibération pour l'approbation du Compte de Gestion pour l'année 2010.
Votée à l'unanimité.*

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte de Gestion est le document comptable fourni par M. le Percepteur et le Compte Administratif est le relevé des opérations effectuées par la Mairie pour l'année 2010.

Les résultats des deux documents sont identiques.

Présentation du Compte Administratif par M. le Maire, le Compte de Gestion est mis à la disposition du Conseil Municipal.

Pour consulter le Compte Administratif 2009 veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro

Afin de voter la délibération et pour tout débat éventuel, M. le Maire quitte la salle.

La présidence du Conseil Municipal est prise par DUPONT Christophe, Premier Adjoint.

*Lecture de la délibération d'approbation du Compte Administratif pour l'année 2009.
Votée à l'unanimité.*

M. le Maire reprend la présidence de la réunion du Conseil Municipal.

AFFECTATION DE RESULTAT

AFFECTATION EN RÉSERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	0,00
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	101 637,20

*Lecture de la délibération pour l'affectation des résultats.
Votée à l'unanimité.*

Les Séances du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

TARIF ASSAINISSEMENT COMMUNE

Le SMDEA a fixé la tarification de l'eau et de l'assainissement

Tarification Eau	
Part Fixe	Part Variable
58.75 €	0.836 €/m3

Tarification Assainissement	
Part Fixe	Part Variable
64.60 €	1.043 €/m3

POINTS DIVERS

- Plantation d'une haie et d'un cerisier en haut de la rue de la Garinière (pour un coût avoisinant les 500 €)
- Mme DELANAUD demande s'il est possible de mettre un ou deux bancs près de l'église.
Proposition à étudier.
- Mme MARROT demande où ont été faits les fossés car certains sont bouchés. Vieux chemin des Bordes à Sabarat. Chemin non goudronné.
A voir lors de la location de la mini-pelle pour curage des fossés après la réalisation de la voirie 2011
- Chemin de la Gare, arbres coupés qui gênent. L'employé municipal s'en occupera.

21 AVRIL 2011

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - LACANAL Carole - BAQUIE Christophe
DELANAUD Camille - IQUIA Arlette - MARROT Berthe - RHODES Patrick - SOUQUE Josée.

Absents excusés : Monsieur BARRE Patricia (procuration à Mme. SOUQUE Josée).
Monsieur REY Didier (procuration à M. MILHORAT Laurent).

DÉLIBÉRATIONS

DEMANDE FINANCEMENT CHANGEMENT VOLETS ROULANTS SALLE DU LANGOUST

Les volets roulant actuels en métal étant devenus obsolètes ou ne fonctionnant plus, la mairie envisage le remplacement des 3 volets roulants présents dans le bâtiment.

Le produit préconisé est des lames en aluminium laqué, qui outre une sécurisation du bâtiment garantira une protection contre les variations de température.

De plus ces nouveaux volets seront des volets électriques contrairement aux anciens volets manuels.

Devis :

ALU LEZE : Volets 3 401,07 € HT
ARIZE ELEC : Electricité 595,00 € HT

Montant Total : 3 996,07 € HT
soit 4 695,41 € TTC

Subventions :

FDAL 35 % : 1 400,00 € HT
FRI 15 % : 600 € HT
Commune 50 % : 1 996,07 € HT

Lecture de la délibération demande d'aide de FDAL
Lecture de la délibération demande d'aide de FRI

Votées à l'unanimité



DEMANDE FINANCEMENT CHANGEMENT MATERIEL INFORMATIQUE

Pour pallier à la vétusté du Matériel Informatique et le risque de perte de données numériques dû à cette vétusté, un changement de 2 PC et l'achat d'un serveur de données doit être engagé.

Devis :

2 écrans 345,38 € HT
2 PC 1 150,12 € HT
1 Serveur SAU 1 240,00 € HT
=====

Montant total 2 735,50 € HT
soit 3 271,66 € TTC

Subventions :

FDAL 35 % : 958,00 € HT
FRI 15 % : 410,00 € HT
Commune 50 % : 1 367,50 € HT

Lecture de la délibération demande d'aide de FDAL
Lecture de la délibération demande d'aide de FRI
Votées à l'unanimité

DEMANDE FINANCEMENT POSE D'UN PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATION

Cet outil de communication pourrait être un vecteur d'information à destination de l'ensemble des habitants de la commune mais aussi à toute la population du territoire de l'Arize et bénéficier à des acteurs locaux tels que les associations. Il viendrait renforcer efficacement les moyens de communication à la disposition de la Mairie pour diffuser en priorité des messages d'alertes ou des informations variées (informations pratiques, touristiques, sportives, culturelles, ...)

Les Séances du Conseil Municipal

Ce panneau offrant un accès facile à l'information, aura donc pour but de :

- Développer l'information et permettre à toute personne circulant sur la commune d'avoir accès aux informations d'intérêt général et local, liées à la vie de la commune,
- D'informer sur les actions préventives ou des situations de crise prioritaires,
- De communiquer dans le domaine culturel, sportif ou social, des informations ayant un caractère d'intérêt communal, ouvert au public.

Devis Panneau Lumineux :

9 848,00 € HT
soit 11 778,21 € TTC

Subventions :

FDAL	35 % :	3 447,00 € HT
FRI	15 % :	1 477,00 € HT
Commune	50 %	4 924,00 € HT

Lecture de la délibération demande d'aide de FDAL
Lecture de la délibération demande d'aide de FRI
9 POUR et 2 ABSTENTIONS.

EPICERIE TAMISIER PROPOSITION DE RACHAT

Proposition de vente fonds de commerce, licence tabac et bâtiment : 200 000 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité que ce projet n'est pas réalisable pour la commune

BUDGET PRIMITIF 2011

Présentation du Budget Primitif 2011
Report du Vote du Budget au 28 Avril 2011

SUBVENTIONS CCAS

M. le Maire propose de verser une subvention de 2 800 € au CCAS de la Commune de Sabarat.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

28 AVRIL 2011

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - DELANAUD Camille
IQUIA Arlette - MARROT Berthe - RHODES Patrick - SOUQUE Josée.

Absent : Madame BARRE Patricia (procuration à Mme. SOUQUE Josée).
Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme MARROT Berthe).

DÉLIBÉRATIONS

TAUX IMPOSITION 2010

Sur proposition de la commission des impôts réunie le 18 avril 2011 et à l'analyse du Budget Primitif, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

d'augmenter les taux d'imposition
des quatre taxes de façon uniforme
d'un montant de 3 % pour l'année 2011

Taxes	Taux d'imposition avant augmentation	Taux d'imposition 2011
D'habitation	14,41	14,84
Foncière (bâti)	7,60	7,83
Foncière (non bâti)	70,38	72,49
Professionnelle	23,72	24,43

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2011 ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	SUBVENT° en €
Comité des Fêtes	4 200
École Coopérative	750
Chasse	250
Pêche	250
Déportés	65
Foyer rural	600 (dont 200 € remboursement animation repas intergénération)
Course UFOLEP	250
Asso. Moto Course	250
Pétanque	250
Observatoire	250
TOTAL	7 115

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2011

Présentation du Budget Primitif 2011 par M. le Maire.

Pour consulter le Budget Primitif 2011, veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

Les Séances du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX ROUTE DU MAS PRESENTATION AVANT PROJET

Projet déjà étudié par le CAUE

Deux Tranches prévues :

1ère tranche : du Pont au Monument aux Morts + Mini-giratoire franchissable aux Quatre Chemins

2ème tranche : du Monument aux Morts vers la route du Mas d'Azil (suite à la mise en place de l'assainissement collectif par le SMDEA)

Le projet sera présenté en commission Traverse d'Agglomération du Conseil Général afin qu'il soit conforme à la législation.

A notre charge : trottoirs, panneaux,...

A la charge du Conseil Général : voirie

En fin d'année, faire chiffrer et subventionner l'ensemble de l'opération.

COMMUNAUTE DES COMMUNES

Nouveau découpage :

La réforme des collectivités territoriales exige que les Intercommunalités de moins de 5 000 habitants n'existent plus.

Suite aux indications de la Préfecture de l'Ariège, il se dessine un regroupement entre la Communauté des Communes de l'Arize (5 000 habitants), la Communauté de Communes de la Lèze (11 000 habitants), et les derniers villages hors Communautés des Communes Villeneuve du Latou et d'Aigues Juntas.

Affaire à suivre

Budget :

Le Budget de la Communauté de Communes de l'Arize a été voté :

- augmentation de 9 % des taux d'imposition ;

- baisse des taxes sur les ordures ménagères (-1 point) ;

TRAVAUX ENFOUISSEMENT LIGNES

La fin de l'opération d'esthétique pour le centre bourg aura lieu cette année en même temps que les travaux de renforcement du réseau électrique qui sera lui même couplé avec une opération d'enfouissement de ligne EDF. Travaux réalisés par le SDCEA.

30 JUIN 2011

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - DELANAUD Camille - IQUIA Arlette
MARROT Berthe - SOUQUE Josée.

Absent : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme. MARROT Berthe).
Madame BARRE Patricia (procuration à Mme. SOUQUE Josée).
Madame LACANAL Carole (procuration à M. MILHORAT Laurent).
Monsieur RHODES Patrick (procuration à M. REY Didier).

DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION MODIFICATIVE BP2011-01

Afin de pouvoir payer l'achat de deux extincteurs qui ont dû être changer une Décision Modificative du Budget Primitif 2011 dans la section Investissement doit être adoptée :

Désignation Article		
Num/Chap	Libellé	Dépenses
020	Dépenses imprévues	- 300
21568	Autres matériels défense civile	300

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

SORTIE DES BIENS DE L'ACTIF COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la sortie de l'élément d'actif référencé sous le numéro d'inventaire N° 195800002 correspondant aux extincteurs pour une valeur d'origine nette de 245,97 euros.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE BP2011-02

Afin de pouvoir payer l'achat de logiciel effectué en 2009 une Décision Modificative du Budget Primitif 2011 dans la section Investissement doit être adoptée :

Désignation Article		
Num/Chap	Libellé	Dépenses
2315	Installations outillage technique	- 1 600
205	Concessions logiciels,	1600

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

SORTIE DES BIENS DE L'ACTIF COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la sortie de l'élément d'actif référencé sous le numéro d'inventaire N° 200400006 correspondant au logiciel MAGNUS pour une valeur d'origine nette de 5 459,74 euros acquis en 2004.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

Les Séances du Conseil Municipal

CONVENTION VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE, dans le cadre d'un marché public, réalise pour l'ensemble des communes du canton le programme de travaux de voirie 2011.

Il informe le conseil municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 - relative à la maîtrise d'ouvrage publique - prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE) l'exécution des travaux.

Lecture Convention de mandat travaux de voirie 2011.

Lecture Délibération donnant pouvoir de signature au maire pour la convention de mandat travaux voirie 2011.

Votée à l'unanimité.

ACTES ADMINISTRATIFS

La commune entretient depuis de nombreuses années des chemins dont elle n'est pas propriétaire et notamment le chemin de « Saint Pey – Lastujagues - Le Pugneret ». Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir les parcelles de terrain qui constituent le chemin de « Saint Pey – Lastujagues – Le Pugneret » en réalisant des actes en la forme administrative.

Des esquisses des différentes emprises ont été réalisées par Monsieur VINCENT, Géomètre Expert et portées à la connaissance des propriétaires.

Comme il en a été convenu avec les propriétaires, ces parcelles sont acquises au prix de 1 €.

La commune devra conclure un acte administratif avec chacun des propriétaires concernés.

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la concrétisation et à l'authentification de cet acte administratif et signer les actes et pièces s'y rapportant.

De plus il autorise Monsieur Didier REY, adjoint au Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune de SABARAT l'acte administratif et tous documents relatifs à cette transaction ;

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront prévus sur le budget 2011, article 2112 section d'investissement.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter deux parcelles en vue de la création d'une aire de jeux et de piquenique sur la commune à Monsieur BOUBILA :

- Parcelle B765 d'une superficie totale de 1700 m²
- Parcelle B766 d'une superficie totale de 480 m²

Il propose de faire une offre à 3 € le m² soit 6 540 € pour les deux parcelles.

COMPTE RENDU COMMISSION TRAVAUX

Travaux SMDEA :

Des travaux d'assainissement sont prévus (mais toujours rien d'officiel) route du Mas et dans le centre Bourg à la fin de l'année.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire de SABARAT présente aux conseillers municipaux le projet de schéma départemental proposé par Monsieur Le Préfet de l'Ariège.

Dans ce schéma, une fusion entre la Communauté des Communes de l'Arize et la Communauté des Communes de la Léze est envisagée.

Il rappelle que le département de l'Ariège a connu au fil des années une réelle dynamique de coopération intercommunale voulue par les élus localement.

Il rappelle que les élus sont favorables à l'intercommunalité dans la mesure où celle-ci vise à mettre en place une coopérative de moyens et un espace de coordination ou de réflexion stratégique pour l'avenir de nos territoires.

Il regrette que la loi contraigne les collectivités à se prononcer dans la précipitation sur des regroupements de communautés de communes et sur la suppression de syndicats intercommunaux.

Il regrette que les délais imposés par la loi ne permettent pas d'examiner sereinement des fusions sur des territoires qui n'y sont pas préparés.

De même, le projet présenté par Monsieur le Préfet ne répond pas à l'objectif de constituer des communautés de communes disposant de moyens d'actions efficaces au service d'un projet de territoire.

De plus aucune étude d'impact sur les conséquences patrimoniales, financières et fiscales des nouveaux périmètres de communautés ou de réorganisation des syndicats n'est jointe au projet préfectoral.

Le Conseil Municipal, conscient de l'évolution de l'environnement économique et soucieux d'un aménagement cohérent du territoire seul garant de l'attractivité de nos pays, poursuivra la réflexion. L'objectif étant d'aboutir à une carte intercommunale élaborée après concertation et dans le plus grand consensus afin de garantir le bon fonctionnement de nos structures communales et intercommunales.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité

contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ariège propose par Monsieur le Préfet

Travaux SDCEA :

Effacement et Enfouissement de la ligne moyenne tension traversant la zone artisanale.

Changement des transformateurs du Calbus et de l'ancienne voie ferrée

Avec les travaux d'assainissement, effacement des lignes électriques et PTT route du Mas et des lignes PTT dans le Centre-Bourg. Avec ces travaux, un changement des candélabres d'éclairage public sera effectué.

Travaux sécurisation et embellissement Grand Rue et Route du Mas :

Présentation du Projet phase 1 et du coût au Conseil Municipal.

Le projet définitif sera présenté lors d'un autre Conseil Municipal

Les Séances du Conseil Municipal

26 SEPTEMBRE 2011

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - BAQUIE Christophe
BARRE Patricia - DELANAUD Camille - MARROT Berthe - RHODES Patrick.

Absent : Madame IQUIA Arlette (procuration à M. DUPONT Christophe).
Madame SOUQUE Josée (procuration à Mme. BARRE Patricia).

DÉLIBÉRATIONS

CONVENTION RPI LES BORDES/SABARAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la convention relative au Regroupement Pédagogique Intercommunal : SABARAT - LES BORDES SUR ARIZE.

En effet, La commune de les BORDES SUR ARIZE ayant recruté une ATSEM, personnel indispensable au bon fonctionnement d'une école maternelle, la commune de SABARAT s'engage à une participation financière à hauteur de 50% du salaire de l'ATSEM, basé sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

La participation de la Commune de SABARAT concernera donc la moitié des frais d'ATSEM durant ses heures de travail avec les enfants au sein de l'école maternelle (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

Le versement de cette participation se fera en 2 temps : le premier versement en février et le deuxième versement en septembre de chaque année civile.

La somme prévue à cet effet étant inscrite au Budget Primitif Chapitre O12- ligne 6218

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 1er CLASSE

Suite à la réussite d'un agent administratif 2ème classe à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1ère classe, le maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires) et la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires).

Délibération Ajournée

ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire avait proposé aux membres du conseil municipal lors de la séance du 30 juin 2011, d'acquérir les parcelles B-765 d'une superficie totale de 1700 m² et B-766 d'une superficie totale de 480 m² appartenant à Monsieur BOUBILA en vue de la création d'une aire de jeux au prix de 6 540 euros.

Après négociation avec Monsieur BOUBILA, il s'avère qu'il souhaite le vendre au prix de 8 000 euros.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

QUESTIONS DIVERSES

ASSAINISSEMENT

Le SMDEA a suspendu la tranche vers le Mas d'Azil pour novembre.

Il propose d'effectuer la tranche le Mas d'Azil, le Chemin de la Ligne et les Trabesses à la mi-janvier suite à des retards de chantier.

Ces travaux devant être couplés avec des travaux de renforcement du réseau et d'esthétique réalisés par le SDCEA, il est convenu qu'une réunion de début de chantier se tiendra en mairie courant novembre. REY Didier Adjoint, représentant de la commune auprès du SDCEA, prendra contact avec le technicien en charge du dossier afin que la commune donne son avis sur les zones d'assainissement collectif (en adéquation avec l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux : coût estimatif des travaux plus de 400 000 € pour finir tout l'assainissement sur la commune)

EPAREUSE

Suite aux doléances de plusieurs administrés il est rappelé que l'épareuse est passée 2 fois par an pour tous les chemins communaux en Juin et en Octobre. Les entrées de la commune (routes départementales) étant elles effectuées 3 à 4 fois dans l'année.

TRAVAUX DE PEINTURE

Des travaux de peinture vont être effectués à l'école dans le couloir menant à la cantine suite à la pose de nouveaux porte-manteaux. Travaux réalisés pendant les vacances de toussaint.

De plus, fin octobre, le traçage au giratoire franchissable va être refait. Il sera également tracé au sol des « cédez le passage », en rouge et blanc.

NETTOYAGE DESACTIVE

Le nettoyage du désactivé qui devait être effectué maintenant, sera réalisé en mars ou avril après l'élagage des platanes..

APPARTEMENTS COMMUNAUX

L'appartement communal T4 est disponible à compter du 1er octobre 2011.

SIGNALISATION

La demande de Monsieur DUPONT Daniel concernant le panneau qui gêne la sortie de son véhicule du garage est prise en compte.

Les Séances du Conseil Municipal

TNT

Le passage à la TNT est prévu pour le 8 novembre 2011. Le relai de SABARAT est équipé pour la bascule vers le tout numérique. Pour tous les renseignements des courriers vont être envoyés dans tous les foyers par TDF. La mairie a commandé des prospectus qui sont à disposition des Sabaratois

CARRIERE

Suite à la chute sur la chaussée d'un caillou, la DRIRE Midi-Pyrénées a pris la décision de fermer la carrière. Elle devrait rouvrir dès que les travaux d'aménagement nécessaires à la sécurisation du site seront effectués.

SALLE DU LANGOUST

Un compteur à fuel sera prochainement installé à la salle du Langoust afin de vérifier si le tarif concernant le chauffage n'est pas sous-estimé.

La convention de location de la salle sera modifiée suite à ces tests pour une mise en place au 1er janvier 2012.

PLUI

La phase diagnostic du PLUI est terminée.

La phase d'élaboration du PPAD (projet d'aménagement et de développement durable) va démarrer ce mois ci.

19 OCTOBRE 2011

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - BARRE Patricia DELANAUD Camille - IQUIA Arlette - MARROT Berthe - SOUQUE Josée.

Absent : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme MARROT Berthe).
Monsieur RHODES Patrick (procuration à M. REY Didier).

DÉLIBÉRATIONS

MAINTIEN DU PLAN D'AIDE EUROPEEN AUX PLUS DEMUNIS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Européen des Ministres de l'Agriculture et de la Pêche a échoué à trouver un accord pour le maintien du PEAD (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis) et a ajourné sa décision au mois d'octobre.

Il précise que les associations caritatives (Banque Alimentaire, Resto du Coeur...) ont besoin de ces fonds pour aider leurs concitoyens les plus démunis ; et que cette réduction drastique provoquerait une véritable catastrophe alimentaire.

C'est pourquoi il propose de demander solennellement au Président du Conseil Européen, Monsieur Herman Van Rompuy, de sauver le PEAD en garantissant le maintien et la pérennité de ses financements.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

MAINTIEN DU 1% de COTISATION CNFPT

M. le Maire rappelle l'adoption par le Parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011, d'un amendement du Sénateur Jean Arthus, président de la commission des finances, qui abaisse la cotisation des collectivités locales versée au CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) de 1 % à 0,9 % ;

Il précise que la qualité du service public local tient en grande partie aux compétences des agents publics et à leur adaptation continue aux évolutions.

Le CNFPT est l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux (et souvent gratuitement) et il s'est engagé depuis plusieurs années dans des réformes pour mieux répondre aux attentes des collectivités.

Diminuer le taux de cotisation fragilisera cette institution. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'envoyer un vœu demandant au gouvernement de renoncer à

l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

CHOIX DU PRESTATAIRE PANNEAU LUMINEUX

Par délibération du 21 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un panneau lumineux d'information à la mairie.

Un appel d'offre a été lancé avec pour date butoir le vendredi 30 septembre 2011 à 17 heures.

Monsieur le Maire expose les principales caractéristiques de la consultation des entreprises mise en œuvre pour l'attribution du marché :

DEUX enveloppes dûment cachetées ont été reçues dans les délais fixés, et ont été ouvertes.

Elles proviennent des entreprises ACE, et CHARVET INDUSTRIES.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le tableau de comparaison des offres.

Après l'analyse des candidatures, monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise ACE : le panneau Graphique simple face 96x128 pour un montant de 6 500 € HT.

Il propose aussi de commander les deux options suivantes Garantie supplémentaire de deux ans pour 700 € HT et Génie Civil pour 1 500 € HT

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise ACE : le panneau Graphique simple face 96x128 pour un montant de 6 500 € HT plus les deux options garanties supplémentaires deux ans pour 700 € HT et génie civil pour 1 500 € HT.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

Les Séances du Conseil Municipal

CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 1er CLASSE

Mademoiselle LAC Edwige, adjointe administrative territoriale de 2ème classe, a été reçue à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe. Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à compter du 1er janvier 2012.

Le Maire expose au conseil municipal :

- Qu'en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer un poste d'adjoint territorial administratif de 1ère classe à temps non complet, afin d'assurer des tâches du secrétariat plus élaborées,
- Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 17 heures 30,
- Que cet emploi sera pourvu en application du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Que la rémunération de cet emploi se fera sur la base du 4ème échelon de l'échelle 4 du grade d'Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe soit à l'indice brut 310

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à raison de 17 heures 30 par semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à compter du 1er janvier 2011 à raison de 17 heures 30 par semaine
- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- d'autoriser le Maire à procéder à la nomination de l'agent concerné et à signer tous les documents y afférents
- d'inscrire les sommes au budget 2012 au chapitre 011, article 6411
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Effectif Actuel	Grade	Effectifs au 01/01/2012
2	Adjoint administratif 2ème classe	1 à 28 heures
0	Adjoint administratif 1ère classe	1 à 17 heures 30

Cette création de ce poste augmentera le budget 2012 de 15 euros par mois.

Pour Madame VIGNAUX la mairie souhaitait un avancement par ancienneté au grade d'adjoint administratif 1ère classe. Mais elle ne remplit pas les conditions pour un avancement à l'ancienneté. En effet les conditions sont les suivantes :

- 7ème échelon d'adjoint administratif 2ème classe
- 10 ans d'ancienneté dans le grade. Ces 10 ans d'ancienneté sont à prendre ici à compter de l'avancement au grade d'agent administratif qualifié (01.02.2004).

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

CHOIX DU PRESTATAIRE MATERIEL INFORMATIQUE

Par délibération du 21 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé le changement du matériel informatique à la mairie.

Monsieur le Maire expose les principales caractéristiques de la consultation.

Après l'analyse des candidatures, monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SOCIÉTÉ BUREAUX.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Société Bureaux comprenant 2 PC avec écrans, un serveur NAS et un disque dur Externe USB pour un montant total de 2 494,49 € HT soit 2 983,42€ TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la commande, avec l'entreprise citée précédemment.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

TAXE URBANISME TAXE AMENAGEMENT- PVR

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité et de l'aménagement adoptée par la loi n° 2010- 1658 du 29 décembre 2010, conduit à remplacer le régime des taxes et participations actuelles. Ce nouveau dispositif qui entrera en vigueur le 1er mars 2012 a pour objectif de simplifier et d'améliorer le rendement permettant le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation.

Cette taxe d'aménagement se substitue à la Taxe Locale d'Equipeement (T.L.E.), la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (T.D.E.N.S), la Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (T.D.C.A.U.E).

Les collectivités doivent prendre les délibérations nécessaires pour sa mise en œuvre avant le 30 novembre 2011, notamment en fixant le taux de la part communale (de 1 à 5 %), et les exonérations totales et partielles lui afférents.

Le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 3 %**, (choix de 1 à 5 %) ; et d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+);

2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

3° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La délibération du Conseil municipal est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

Les Séances du Conseil Municipal

Participation voie et réseaux :

Application de la PVR sur les secteurs « Le Calbus » et « La Servolle ».

Montant de la PVR déterminé en fonction du montant des travaux. Devis en cours de réalisation.

CONVENTION DE RECONQUETE DE CENTRE BOURG

Suite aux travaux réalisés rue de la Gariniere et place du Pradet, la subvention du conseil général est toujours en suspens.

Pour avoir droit au versement de cette subvention la commune de Sabarat doit passer une convention de reconquête de centre bourg avec le Département.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du financement des travaux d'aménagement urbain par le Conseil général dans le cadre des conventions territoriales de pays telles décrites ci-dessous :

Requalification urbaine	Interventions			
	Montant des travaux éligibles	Taux de subvent° CG	Plafond	Montant de subvent° attribuée
Aménagement urbain	101 906 €	20 %	80 000 € sous réserve du nombre de logements sociaux créés ou réhabilités	20 381 €

Monsieur le Maire rappelle :

- que le financement de l'opération est conditionné à l'engagement par la commune de réaliser un objectif de logements sociaux proportionnel au montant de la subvention. Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention « reconquête des centres bourgs ».
- que la commune dispose de trois années pour réaliser cet objectif, et que les logements pris en compte seront ceux réalisés à compter du 01 janvier 2007.
- précise : l'objectif de production de logements sociaux qui figure dans la convention :

Type d'opération	Valeur affectée à chaque logement réhabilité	Nombre de logements	Montant de l'intervent°
Commune / EPC	6 000 €	3	18 000 €
ou			
Propriétaires bailleurs ou occupants – (PIG) social, très social	3000 €	6	18 000 €

Le Conseil Municipal approuve :

- l'opération qui consiste à renforcer l'attractivité des centres anciens par une amélioration du cadre de vie combinant opération de requalification des espaces publics et production de logements sociaux.
- les objectifs en terme de production de logements sociaux sur la commune tels précisés ci-dessus.
- décide de donner mandat à M. le Maire pour signer la convention reconquête des centres bourgs.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

QUESTIONS DIVERSES

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Diagnostics effectués.

En cours : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire intercommunal. Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage sur son territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes de l'Arize s'articule autour de trois grands axes :

1. Préserver et mettre en valeur les richesses naturelles et les paysages de l'Arize
2. Favoriser un développement économique durable s'appuyant sur les ressources locales
3. Organiser et structurer durablement l'attractivité résidentielle au sein d'un espace solidaire

Le document de travail réalisé par le cabinet CITADIA sera remis à tous les conseillers municipaux pour qu'ils puissent émettre un avis sur celui-ci lors des prochains conseils municipaux. Le cabinet CITADIA viendra aussi lors d'un conseil municipal présenter ce PADD.

SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Une subvention totale de 6 000 euros a été attribuée par le Conseil Général de l'Ariège (FRI) pour l'acquisition du panneau lumineux, du matériel informatique et des volets de la salle du Langoust.

Monsieur le maire remercie Monsieur BERDOU, conseiller général pour l'attribution de cette subvention.

CARRIERE

Les améliorations ont été apportées, ils attendent le passage de la DRIRE pour vérification et réouverture. Nouvelles façons d'effectuer les tirs de mine pour minimiser les secousses.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES SUR LES SAPINS

Les sapins du bord de rivière vont être traités pour éradiquer les chenilles processionnaires qui ont fait leurs nids sur les branches de ces arbres.

Les Séances du Conseil Municipal

19 DECEMBRE 2011

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - BARRE Patricia
DELANAUD Camille - MARROT Berthe - SOUQUE Josée.

Absent : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme MARROT Berthe).
Monsieur IQUIA Arlette (procuration à M. DUPONT Christophe).

DÉLIBÉRATIONS

MODIFICATION DES TARIFS SALLE DU LANGOUST

Suite à la mise en place d'un compteur de fuel pour facturer aux locataires, la consommation au réel du chauffage à la salle du Langoust, il convient de modifier la convention de location de cette salle.

A compter du 1er janvier 2012, le prix du chauffage ne sera plus forfaitaire (35 €), mais payé au prix de 1 € le litre de mazout consommé.

Rappel des prix pratiqués :

- gratuit pour les associations communales ;
 - 35 euros pour les associations intercommunales ayant une section sur SABARAT ;
 - 100 euros pour les associations non communales ;
 - 70 euros pour les habitants de la commune (mariage, baptême, etc...) ;
 - 200 euros pour les particuliers ne résidant pas dans la commune ;
 - gratuit pour les associations à but caritatif hors chauffage.
- Ces sommes seront majorées de 1 euro par litre sur le relevé de compteur de fioul pour les frais de chauffage.
Ces tarifs incluent les frais de nettoyage.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

MISE A DISPOSITION DE M. VAYSSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait signé une convention de mise à disposition de Monsieur Gilbert VAYSSE pour l'initiation musicale à l'École Primaire pendant la période scolaire chaque semaine.

Ces prestations sont remboursées à la Commune de LE MAS D'AZIL en fonction du nombre d'heures d'enseignement, à la demande du Receveur Municipal il est nécessaire de renouveler cette convention dans les mêmes conditions à dater du 1er septembre 2011 pour une période de 3 ans.

Monsieur Le Maire donne lecture du nouveau projet de convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la convention de mise à disposition de Monsieur Gilbert VAYSSE par la Commune de Le Mas d'Azil pour dispenser des cours d'initiation musicale à l'école primaire pendant la période scolaire chaque semaine.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

DISSOLUTION DU SMPA RATTACHEMENT AU CENTRE DE GESTION

Suite à la dissolution du Syndicat de Médecine Préventive de l'Ariège(SMPA), monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de solliciter le Centre de Gestion de l'Ariège pour bénéficier de la prestation de médecine préventive hygiène et sécurité, qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif.
Pour cela, il faut signer la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive.

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu la convention conclue entre le Syndicat de Médecine Préventive de l'Ariège et le Centre de Gestion fixant les modalités d'exercice de la mission médecine préventive, hygiène et sécurité ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine préventive et d'hygiène et sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter le Centre de Gestion de l'Ariège pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

*Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.*

Les Séances du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

PROJET INVESTISSEMENT 2012

AMÉNAGEMENTS TERRAIN BOUBILA

Suite à l'achat du terrain de Monsieur Boubila par la commune des aménagements devront être entrepris pour en faire un lieu qui réunira une plateforme multisports, une aire de pique-nique et des jeux pour enfants

Propositions des aménagements :

- clôture ;
- aire de pique-nique ;
- jeux pour enfants ;
- préau (abri) ;
- WC, point d'eau ;
- Terrain multisports.

Des devis vont être demandés pour évaluer la dépense et faire des demandes de subventions

CHANGEMENT VOLET SALLE DU LANGOUST

Dans un soucis d'amélioration permanent de la salle du Langoust, le changement des portes arrières (sorties de secours) est envisagé.

Un devis a été demandé à l'entreprise Alu-Leze. Montant des travaux :

A voir lors de la discussion budgétaire si la commune peut engager cette dépense.

AMÉNAGEMENTS ZONE ARTISANALE

Suite à la création des trois parcelles au fond de la zone artisanale, il faut viabiliser ces terrains. La commune profitera des travaux entrepris par le SDCEA afin de minimiser les coûts pour amener l'eau, l'électricité et le câbles PTT à ces parcelles.

Demande de devis en cours

AMÉNAGEMENTS ROUTIERS TRAVERSÉE DESABARAT

Deux aménagements distincts :

- Les Quatre chemins / route de Pailhès /route de Daumazan/route du Carla
- Grand Rue/Route du Mas

Pour le cas des quatre chemins la réalisation d'un giratoire franchissable « en dur » va être finalisé dans l'année (pas d'attente de l'assainissement car celui-ci n'est pas programmé). Aménagement route de Pailhès et route de Daumazan à l'étude.

Solutions envisagées : rétrécissement ou gendarmes couchés.

Pas d'aménagement d'esthétique prévu pour cette zone – Aménagement en dur mais sommaire.

Réalisation des travaux en 2012.

Pour la route du Mas, une solution avec passage par alternat, a déjà été réalisée et chiffrée. Un problème de croisement des camions a été soulevé et devra être réglé. Ces aménagements seront associés à des aménagements d'esthétique.

Montant estimatif des travaux : 300 000 € HT.

Réalisation des travaux en 2013

Afin de mieux diriger ce projet, la commune pourrait demander la collaboration avec un bureau d'étude.

TRAVAUX

Compte rendu de réunion avec le SMDEA, le SDCEA et la SPIE du 12 décembre 2012

ASSAINISSEMENT :

La tranche d'assainissement concernera la route du Mas pour l'année 2012

Début des travaux pour début mars 2012 au plus tard.

Assainissement réalisé par l'entreprise VIVANCOS.

Pour le reste du centre du village (rue des Jardins, place du Coustou) travaux prévus en 2013.

Pour les Quatre Chemins, la route de Pailhès, de Daumazan et du Carla : pas de prévision.

Les dossiers de subventions ne sont pas encore montés.

Ces travaux seront couplés avec un effacement des réseaux électriques et PTT.

Les candélabres vont aussi être remplacés pour une harmonisation avec le reste du village.

Les réseaux PTT qui n'ont pas été effacés dans le centre bourg vont l'être en même temps.

RENFORCEMENT ELECTRIQUE :

Un gros chantier d'effacement de la ligne moyenne tension qui traverse la zone artisanale va être entrepris par le SDCEA.

Un renforcement du réseau avec la pose de deux transformateurs va aussi voir le jour.

Il permettra de mieux fournir électriquement toutes les habitations de la zone. (Transformateur actuel de la zone utilisé à 160%)

Début de travaux en coordination avec les travaux d'assainissement en mars dernier délai.

ASSEMBLEE GENERALE SMDEA

Le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA) entend aboutir sur un tarif unique d'ici 2 015. Il y en avait deux cents à la naissance du syndicat.

Suite à l'AG du SMDEA, le prix de l'eau et l'assainissement sera pour notre commune en 2012 :

EAU	
Abonnement	58,75 €
Prix m3 consommé	0,92 €

ASSAINISSEMENT	
Abonnement	64.60 €
Prix m3 retraité	1,112 €

L'assemblée générale s'est également penchée sur les comptes du syndicat, qui, désormais, semblent bien sortis de la zone rouge.

Le SMDEA a assaini ses finances : d'une capacité d'investissement négative, en 2009, la structure se propose d'investir quelque 18 M€ l'année prochaine, et d'emprunter environ 5M€.

Finances : le Compte Administratif 2010

Sous le signe des réalisations d'investissement

Le compte administratif, adopté à l'unanimité, en séance du conseil municipal le 09 mars 2011, représente l'étape incontournable permettant de constater et d'analyser l'utilisation qui a été faite des deniers publics.

FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges	219,00
Produits des services de domiciliation	5 764,20
Impôts et taxes	127 282,02
Dotations Particulières	80 051,06
Autres Produits de gestion courante	23 250,90
Produits financiers	4,91
Produits exceptionnels	4 171,06
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	A 240 743,15
Charges à caractère général	61 064,33
Charges de personnel	84 894,99
Autres charges de gestion courante	23 846,08
Charges financières	14 821,64
Opérations d'ordre	1 740,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	B 186 367,04
RESULTAT DE L'EXERCICE	A-B=C 54 376,11
RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2008	D 116 232,14
PART AFFECTÉE INVESTISSEMENT 2009	E 68 971,05
RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2010	C+D-E 101 637,84

Un investissement record pour 2010

Embellissement Garinière/Pradet : 117 400,65 €
 Rampe PMR Mairie : 16 601,02 €
 Achat tracteur : 12 318,80 €
 Achat épaveuse + benette : 10 530 €
 École numérique Rurale : 13 455 €
 Frais d'études : 10 563,37 €
 Remboursement Emprunts : 21 579,57 €

Recettes d'investissement le bon équilibre entre les subventions, l'autofinancement et l'emprunt ...

Vente parcelle Zone Artisanale: 1 740 €
 Subvention Etat (DGE) : 36 202,67 €
 Subvention Région : 19 181 €
 Subvention Département (FDAL) : 7 000 €
 Emprunt (Garinière/Pradet /Rampe) : 80 000 €
 Excédent Fonctionnement Capitalisé : 68 971,05 €
 (Autofinancement)

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Affectation en réserve R 1068 en investissement	0
Report en fonctionnement R 002	101 637,84

La totalité de l'excédent de fonctionnement sera conservé dans la section de Fonctionnement. La section Investissement étant elle aussi excédentaire il n'est pas nécessaire de reverser au compte R1068 de cette section. C'est donc la totalité de l'excédent de fonctionnement c'est à dire 101 637,84 € qui sera versé au compte R002.

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Parallèlement, le trésorier principal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif

Recettes de fonctionnement, en légère baisse

Dotations particulières (État) : 79 894,06 €

- Dotations Globales Fonctionnement : 62 637 €
- Compensation : 9 278 € - Fond Dep. TP : 5 047 €
- Dotation Élu local : 2 783 €

Autres produits gest^o courantes : 23 250,90 €

- Carrière La Pyrénéenne fortage 2010 : 9 190,91 €
- Location salle du Langoust : 1 800 €
- Location Appartements Mairie : 10 104,19 €
- Location Garages : 2 155,80 €

Des dépenses de fonctionnement à surveiller

Charges à Caractère Général : 61 064,33 €

- Électricité : 13 075,10 € - Carburant : 1 089,68 €
- Cantine : 10 720,27 € - Coupe platanes : 2 826,15 €
- Fêtes et Cérémonies : 844,25 €
- Frais Télécoms : 1 983,90 € - Fuel : 639,21 €
- Entretien Voies et Réseaux : 9 131,40 €
- Frais affranchissement : 727,30 €

Charge du personnel : 80 028,85 €

- Rémunérations : 56 969,06 €
- URSSAF : 10 781 € - Caisses Retraites : 11 471,06 €

Autres charges de gest^o courante : 24 065,89 €

- Indemnités Maire et Adjoints : 12 310,56 €
- Subventions Assos : 6 965 € - CCAS : 2 800 € ...

Charges financières : 14 821,64 €

INVESTISSEMENT

Subvention d'investissement	63 383,67
Dotations fonds divers réseaux	68 971,05
Emprunts et dettes assimilées	80 400,00
Opérations d'ordre entre sections	1 740,00
Opérations patrimoniales	7 207,57
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	F 220 702,29
Immobilisations incorporelles	13 397,89
Immobilisations corporelles	37 188,73
Immobilisations en cours	134 001,67
Remboursement d'emprunts	21 579,57
Opérations patrimoniales	7 207,57
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	G 213 375,43
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	F-G=H 7 326,86
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTES	I 4 036,95
SOLDE EXÉCUTION INVESTISSEMENT	H+I 11 363,81

Finances : le Budget Primitif 2011

Maitriser les dépenses de fonctionnement

pour autofinancer les investissements.

FONCTIONNEMENT

Électricité : 13 500 € - Combustible : 1 000 € - Carburant : 1 500 € Eaux Potable/Usée : 1 500 € - Repas Cantine : 12 000 € - Assurances : 3 900 € Frais Télécom : 2 000 € - Taxe Foncière : 2 800 € - Fêtes & Cérémonies : 1 000 € Maintenance (copieur, logiciels) : 2 000 € - Entretien Voies et Réseaux : 7 000 € Fournitures Scolaires : 1 500 € - Fournitures Administratives : 1 500 € Frais Affranchissement : 1 000 € Entretien Matériel Roulant : 800 € - etc..	Charges à Caractère Général	66 600
Rémunération : 58 000 € - Rémunération personnel extérieur (ATSEM) : 7 000 € Cotisations URSAF : 11 000 € - Cotisations Retraites : 11 500 € -etc..	Charges de Personnel et Frais Assimilés	93 300
Indemnités Maire/Adjointes : 12 500 € - Subventions Associations : 7 200 € Subvention CCAS : 2 800 € - etc..	Autres Charges de Gestion Courante	24 650
Intérêts d'Emprunts : 15 000 € - etc..	Charges Financières	15 100
	Dépenses Imprévues Fonctionnement	82 262
AUTOFINANCEMENT	Virement à la section d'Investissement	68 390

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	350 302
---	----------------

	Atténuation Charge&Produits Financiers	400
Cantine : 6 000 € - Concession Cimetière : 200 € - etc..	Produits Services, Domaine et Vente	6 800
Taxe d'Habitation : 47 302 € - Taxe Foncier Bâti : 19 993 € Taxe Foncier Non Bâti : 10 584 € - CFE : 14 048 € - IFER : 28 167 € Taxe Droits de Mutations : 5 000 € - GIR : 3 296 €	Impôt et Taxes	133 168
Dotation Globale de Fonctionnement : 63 226 € - Dotation Élu Local : 2 793 € Compensations Exonérations des Taxes : 11 423 € -etc.	Dotations et Compensations État	78 042
Carrière : 15 000 € - Appartements : 10 500 € - Garages : 2 000 € Salle Langoust : 2 500 € - etc..	Autres Produits de Gestion Courante	30 000
	Excédent de Fonctionnement Reporté	101 637

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	350 302
---	----------------

INVESTISSEMENT

	Dépenses Imprévues d'investissement	1 000
	Remboursement d'emprunts	25 400
Achat chaises salle du Langoust : 1 500 € - Fresque Salle du Langoust : 2 300 € Volets Roulants Salle du Langoust : 4 700 € Voirie : 28 000 € - Achat échafaudages : 500 € Fontaine de l'Ario : 3 500 € - Panneau Lumineux d'Information : 12 000 € Terrain Multi-sports : 28 000 € - Aménagement Terrains : 10 000 € Achat Terrains : 8 000 € - Frais d'insertion : 1 000 €	Réalizations d'investissement	102 500
	Opérations Patrimoniales	34 594

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	164 494
--	----------------

	Solde d'exécution reporté	11 364
AUTOFINANCEMENT	Virement de section de fonctionnement	68 390
	Dotations fonds divers réseaux	26 746
État : 2 500 € - Département de l'Ariège : 11 500 € Région Midi Pyrénées : 9 000 €	Subvention d'Investissement	23 000
	Emprunt et dettes assimilées	400
	Opérations Patrimoniales	34 594

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	164 494
--	----------------

Acte majeur de la vie municipale, il montre qu'elles sont les orientations choisies par le conseil municipal. Le budget primitif ou prévisionnel établit les recettes et dépenses pour l'année à venir. Il doit impérativement être équilibré dans les deux sections. Il est appelé primitif, car il est susceptible d'évoluer en cours d'année à la suite de dépenses ou de recettes imprévues. Ces ajustements du budget sont effectués grâce à des décisions modificatives (DM).

Investissements et Travaux 2011

AMÉNAGEMENTS SALLE DU LANGOUST



Dans un souci constant d'amélioration et afin qu'elle reste un endroit convivial et un espace où les manifestations les plus diverses et variées (mariage, spectacle, repas de famille, réunions,...) puissent se

tenir dans les meilleures conditions, la municipalité n'hésite pas à investir chaque année afin de mettre à votre disposition un outil de qualité.

Changement volets

COÛT
3 925,41 € HT

SUBVENTION
1 579 €



Les volets roulants de la salle du Langoust, défectueux et dont les mécanismes, anciens, ne se réparaient pas, ont été changés par des volets roulants en aluminium plus léger et plus esthétique. De plus dans un souci de confort, le mécanisme manuel de ces volets a été remplacé par un mécanisme électrique.

Les volets roulants en aluminium ont été fournis et posés par l'entreprise Alu Leze et l'installation électrique a été confiée à l'entreprise Arize Elec.

Des subventions ont été demandées :

- auprès du Conseil Général de l'Ariège (FDAL) qui a répondu favorablement à notre demande a hauteur de 1 579 €
- et de la Région Midi Pyrénées (FRI) qui a reporté sa réponse pour l'année 2012.



Achat chaises

COÛT
1 122,35 € HT

Afin d'améliorer la capacité d'accueil et le confort, la municipalité a fait l'acquisition de 100 chaises supplémentaires en coques plastique, plus confortables et plus sécurisantes que les anciennes chaises en fer. Cela porte à 200 la capacité d'accueil de notre salle polyvalente.



Pause d'un compteur à fioul

COÛT
515 € HT



Afin de facturer aux usagers de la salle polyvalente, un montant réel de fioul consommé (et non un forfait de 35 €) la mairie a fait installer un compteur de fioul en entrée de la chaudière. Un relevé, effectué lors de l'état de lieu en début et en fin de location, permettra de faire payer au loueur de la salle le montant exact de consommation du mazout.

Le prix fixé par la convention de location est de 1 € le litre de mazout consommé. Les premières estimations font état d'une consommation moyenne de fioul d'environ 70 litres. Le forfait que la commune appliquait pour les périodes hivernales était donc très en dessous des litrages consommés.

Le nouveau système de calcul du chauffage rentrera en vigueur au 1 janvier 2012.

Investissements et Travaux 2011

Fresque Salle du Langoust

COÛT
2 100 € TTC

Afin d'égayer la salle du Langoust et de mettre en valeur le patrimoine de notre village, le conseil municipal a confié à Marielle CREPIER habitante du village la réalisation d'une fresque représentant la place du Coustou.

Marielle avait déjà œuvré gracieusement pour la commune en réalisant une représentation du pont de Sabarat dans l'abri-bus devant la Mairie.

Le choix d'implanter cette fresque comme si l'on rentrait dans la place du Coustou est un choix délibéré de la commune et de l'artiste. Vous pourrez même reconnaître certains villageois en train de se promener ou de jouer à la pétanque si vous avez l'oeil.

La réalisation de fresque représentant d'autres sites remarquables de la commune (Eglise, dolmen, observatoire, pont ...) est à l'étude.



Réfection Voirie Communale

COÛT
33 387 €



En 2011, la municipalité a réalisé des travaux de voirie sur les chemins les plus endommagés de la commune : chemins de Moulères (sur 600 mètres), La Sardane (sur 230 mètres), Lastujagues-Le Pugneret (sur 310 mètres), Lestrade (sur 150 mètres).

Après ces aménagements réalisés par l'entreprise Naudin sous mandat de la Communauté des Communes de l'Arize, la commune réalisera en 2012 l'aménagement de près de 1 000 mètres de fossés en louant une mini-pelle.



N'oublions pas non plus le travail effectué par notre employé municipal pour boucher les «nids de poule» des chemins pour que ceux-ci aient une durée de vie plus longue.

A ce sujet, n'hésitez pas à signaler ces nids de poule en mairie ou à l'employé municipal afin qu'ils soient rebouchés avant une dégradation plus importante de la route.



CHEMIN DU
PUGNERET
AVANT TRAVAUX



CHEMIN DU
PUGNERET
APRÈS TRAVAUX

Investissements et Travaux 2011

Achat terrain Boubila

COÛT ACHAT
8 000 €

COÛT NOTAIRE
1 304,89 €



La municipalité a fait l'acquisition des parcelles B-765 d'une superficie de 1700 m² et B-766 d'une superficie de 480 m² appartenant à Monsieur BOUBILA pour la création d'une aire de jeux et de pique-nique sur la Commune.

Ce terrain est en effet situé idéalement pour la création d'une aire de pique nique avec vue sur l'Arize et le pont de Sabarat mais son atout principal est la proximité de l'école.

C'est à cet emplacement que sera implanté le terrain multi-sports qui servira aux enfants de l'école et du CLAE, une aire de jeux pour les enfants et une aire de pique-nique (Voir Projet 2012)



Matériel Informatique

COÛT
2 339,12 € HT

SUBVENTION
985 €

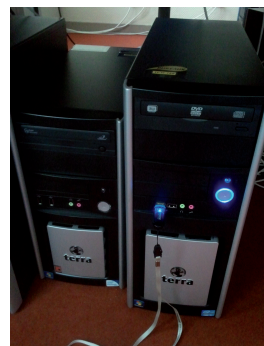


Notre matériel informatique étant devenu obsolète, la mairie a changé les deux ordinateurs les plus anciens par des PC plus récents et plus performants avec écran plat.

Afin de faciliter le travail des secrétaires et pour une meilleure sécurisation des données, un serveur de fichiers et de sauvegarde à été mis en place. Il permet de stocker 4 To de données avec un système de récupération des données en cas de panne basé sur la technologie RAID 5.

Des subventions ont été demandées :

- auprès du Conseil Général de l'Ariège (FDAL) qui a répondu favorablement à notre demande à hauteur de 985 €
- et de la Région Midi Pyrénées (FRI) qui a reporté sa réponse pour l'année 2012.



Élagage des platanes

COÛT
1 496,20 €

SOIT PRÈS DE
84 € LE PLATANE

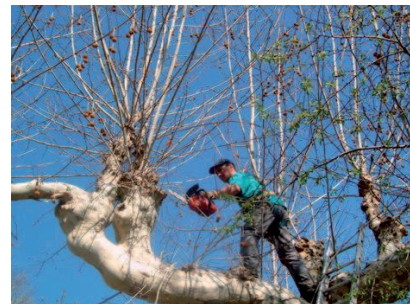


La troisième partie du plan triennal d'élagage des platanes a été effectuée au mois de mars par l'entreprise CLANET. Elle a concerné les platanes du Quai du Rebarat et une partie des platanes de la place du Coustou.

Nombre de platanes concernés : 18

Suite à cette taille, tous les platanes de la commune ont été traités contre les parasites une première fois en mars (feuilles et branches) et une deuxième fois en juin (tronc).

Il est à noter que ce traitement ne peut-être effectué sur les platanes du Quai du Rébarat à cause de la proximité de la rivière.



Investissements et Travaux 2011

Panneau Lumineux d'Information



GÉNIE CIVIL
1 500 € HT

COÛT
6 500 € HT

SUBVENTION
3 436 €

Afin d'informer la population des différentes alertes que la mairie doit relayer auprès de ses administrés (bulletins d'alertes météo en particulier), la municipalité s'est dotée d'un panneau électronique lumineux devant la mairie.

Cet outil de communication sera un vecteur d'information à destination de l'ensemble des habitants de la commune mais aussi à toute la population du territoire de l'Arize et bénéficiera à des acteurs locaux tels que les associations, et viendra renforcer efficacement les moyens de communication à la disposition de la Mairie pour diffuser en priorité des messages d'alertes ou des informations variées (informations pratiques, touristiques, culturelles, ...)

Ce panneau offrant un accès facile à l'information, aura donc pour but de :

- Développer l'information et permettre à toute personne circulant sur la commune d'avoir accès aux informations d'intérêt général et local, liées à la vie de la commune,
- D'informer sur les actions préventives ou des situations de crise prioritaires,
- De communiquer dans le domaine culturel, sportif ou social, des informations ayant un caractère d'intérêt communal, ouvert au public.

Le coût de cet équipement est de 6 500 € HT.

La pose de l'équipement ainsi que la réalisation d'un socle béton et la pose du dispositif électrique ont été commandé à l'entreprise ACE pour des raisons de garanties.

Montant des travaux (Genie Civil) : 1 500 € HT.

La municipalité a souhaité étendre la garantie de ce panneau de 2 à 4 ans pour un montant de 700 € HT.

Des subventions ont été demandées :

- auprès du Conseil Général de l'Ariège (FDAL) qui a répondu favorablement à notre demande a hauteur de 3 436 €
- et de la Région Midi Pyrénées (FRI) qui a reporté sa réponse pour l'année 2012.



Et quelques exemples d'autres aménagements

Abattage d'un platane
malade place de l'Ario

COÛT
598 €



Plantation d'une haie et
d'un cerisier en haut de la
rue de la Garinière

COÛT
481,36 €



Remise en état des
peintures du mini
giratoire



Passage tracteur élagueur
(2 passages pour tout les
chemins communaux
minimum)



Projets 2012

Assainissement



COÛT ESTIMATIF
407 000 € A LA CHARGE DU SMDEA

Promise en 2010, espérée en 2011, une autre tranche de travaux d'assainissement va enfin débuter en 2012.

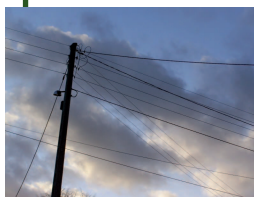
Le report d'une année est dû à des problèmes de financement rencontrés par le Syndicat Mixte Départemental Eaux et Assainissement (SMDEA) puis à une réorganisation de ses services.

Cette tranche concernera la route du Mas.

La partie manquante de la place du Coustou et la rue des Jardins sera réalisée en 2013. La dernière tranche de l'assainissement concernant

les 4 chemins (route de Pailhes, de Daumazan et du Carla) n'est pas encore programmée.

Électrification



COÛT
A LA CHARGE DU SDCEA HORS ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux d'assainissement seront couplés avec un effacement des réseaux électriques et PTT, réalisés par le Syndicat Départemental des Communes Électrifiées de l'Ariège (SDCEA).

Route du Mas, les candélabres vont ainsi être remplacés et les réseaux PTT effacés pour une harmonisation avec le reste du village. Les réseaux PTT qui n'ont pas été effacés dans le centre bourg vont l'être lors de cette opération.

Un autres gros chantier d'effacement de la ligne moyenne tension qui traverse la zone artisanale va aussi être entrepris par le SDCEA.

Un renforcement du réseau avec la pose de deux transformateurs va aussi voir le jour. Il permettra de mieux fournir électriquement toutes les habitations de la zone. (Transformateur actuel de la zone utilisé à 160%)

Début de travaux en coordination avec les travaux d'assainissement en mars dernier délai.



Aménagement et Embellissement Grand Rue - Route du Mas

**EN COURS
D'ÉTUDE**



Suite aux travaux d'assainissement, des aménagements seront projetés puis budgétisés pour une réalisation début 2012 sur la route du Mas d'Azil afin de réduire la vitesse des véhicules traversant Sabarat.

Un projet des aménagements souhaités par la mairie a été réalisé par la COLAS suite à l'étude menée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Ariège. Mais des problèmes de croisement des poids lourds sont venus freiner l'avancée de cette réalisation.

Afin de monter le dossier qui nous permettra de valider le projet en commission Traverse d'agglomération du Conseil Général de l'Ariège, la commune envisage de faire appel à l'expertise d'un cabinet d'études spécialisées.

Ces aménagements seront couplés avec des travaux d'embellissement, qui s'intégreront dans la politique de remise en valeur du village menée par la commune depuis quelques années avec l'embellissement du centre bourg et de la rue de la Garinière. Ces travaux démarreront en 2013 si la commune trouve les financements nécessaires à leurs réalisations



Élagage et traitement des platanes

COÛT ESTIMATIF
3 500 €



L'élagage des platanes, échelonné sur trois années, concernera les platanes taillés en 2009. Ceci concernera donc en 2012, les platanes des Quatre Chemins, de la Promenade de l'Ario et de la place du Chanoine Pouech. Soit 34 platanes.

Pour les platanes des Quatres Chemins, pour des raisons de sécurité, il sera utilisé un broyeur a branche. Taille prévue courant février.

Après quoi, tous les platanes de la commune seront traités contre les parasites.

Projets 2012

Aire de Multisports

COÛT ESTIMATIF

20 000 €



Ce projet prévu en 2011 a été retardé afin de pouvoir le réaliser sur le terrain acheté cette année par la municipalité à monsieur Boubila. Le projet est identique à celui qui devait voir le jour sur l'ancien terrain de basket.



Cette structure sera composée de :

- 2 Basket Goal Hand avec oreilles, de palissades latérales et main courante
- Équipements sportifs (but et filets de but, paniers de basket, poteaux et filets multifonctions)
- Gazon synthétique sablé (si le budget nous le permet)

Ce terrain multi-sports, d'une surface de 8 mètres sur 18, permettra de pratiquer 8 sports : football, basket, tennis ballon, handball, hockey sur gazon, volley, badminton ou tennis.

Il pourra servir à tous les jeunes (et moins jeunes) du village mais aussi et surtout à l'école ou au CLAE tout proche.

Aménagements terrain loisirs/pique-nique



COÛT ESTIMATIF
DEMANDE DEVIS

Pour compléter cette installation, une aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans sera réalisée sur le terrain acheté l'an dernier à Monsieur Boubila. Un coin pique-nique sera aussi mis en place.

Ce projet d'aménagement pourra, si les finances de la communes le permettent, être complété par la construction d'un préau (à la place de l'ancienne grange) qui pourra abriter un point d'eau et des WC. Des travaux seront nécessaires pour sécuriser le site (changement du grillage, accès ..).

Les devis de terrassement et des aménagements du terrain sont en cours de réalisation pour demande de subvention.

Équipements salle du Langoust

COÛT ESTIMATIF

4 935,90 €



Comme en 2011, la salle du Langoust est au coeur des préoccupations de la municipalité.

C'est le changement des issues de secours qui va être étudié cette année. Les issues actuelles en bois ont plus de 25 ans et ferment de moins en moins bien. Un devis a été demandé à l'entreprise Alu Leze : montant des travaux : 4 935,90 €.

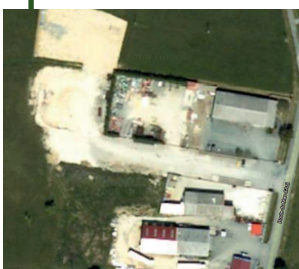
Suite aux demandes de subventions, cette opération sera réalisée si les finances de la commune le permettent.



Viabilisation Zone Artisanale

COÛT ESTIMATIF

DEMANDE DEVIS



Suite à l'aménagement de la zone artisanale et à la création de 3 nouvelles parcelles, la municipalité va profiter des travaux d'effacement de la ligne moyenne tension qui traverse cette zone pour amener l'électricité, l'eau et les lignes PTT à ces trois parcelles.

Pour l'assainissement, les trois parcelles étant en zone d'assainissement autonome, la mairie n'aura pas à amener les réseaux correspondants.

Chaque propriétaire de la parcelle devra avec l'autorisation du SDCEA avoir son assainissement autonome.

Élaboration Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est un véritable plan de gestion de crise à l'échelle communale. Il définit QUI fait QUOI, QUAND et COMMENT en cas de crise (notamment inondation).

L'article 13 de la loi du 13 août 2004 le définit ainsi :

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Les principes fondamentaux du PlanCommunal de Sauvegarde (PCS) :

- le PCS organise la sauvegarde des personnes ;
- le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile ;
- le PCS est un outil d'aide à la gestion d'un événement majeur ;
- la démarche communale PCS doit permettre de tendre vers une culture communale de sécurité civile.



État Civil 2011

Naissances

Le 14 Mars 2011,
DEBRAIZE Margot,

filles de GAUBERT Magali et DEBRAIZE Christophe

Le 24 Décembre 2011

LAURENS Timoté

fil de LAURENS Cécile et Mickaël



Toutes nos félicitations aux parents et aux grands parents.

Décès

Le 02 Février 2011

VERGE Josette
à l'âge de 69 ans

Le 12 Février 2011

MILHORAT Emilie
à l'âge de 93 ans

Le 22 Février 2011

TAPIE Jacques
à l'âge de 77 ans

Le 28 Mai 2011

CANCE Liliane
à l'âge de 82 ans

Le 1 Septembre 2011

DEJEAN Georges
à l'âge de 92 ans

Toutes nos condoléances aux familles.

Nouveaux Arrivants

- M. THIEBAULT Thierry, Quai du Rébarat

- M.CUXAC Sébastien et Mlle. HERRERO Pricilla et leurs enfants, Route de Daumazan

- M. et Mme. RIU Jean- Marc et leurs enfants, Route de Daumazan

-M. VERDELET Cédric et son fils, route du Carla

- Melle LLAURO Aurélia et M. POULAIN Guilhem, Quai du Rébarat

- M.ESQUIROL William et Mlle. REDONDO Perrine, avenue des 4 chemins

Bienvenue à Sabarat.

A ce jour, certains administrés ont peut-être été oubliés sur cette liste. Veuillez nous en excuser. A l'avenir, il serait souhaitable que les nouveaux arrivants dans la commune viennent se présenter à la mairie.



PLU Intercommunal

PLU

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, un diagnostic approfondi des différents thèmes (démographie, agriculture, économie, architecture et paysages, transport, habitat, environnement et biodiversité...) a été réalisé pour mieux comprendre les dynamiques territoriales et identifier les enjeux du développement.

La seconde étape du processus d'élaboration est la rédaction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui devrait être aboutie début 2012. Au travers de ce document, il s'agit d'exprimer les objectifs et le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans et donc de définir les orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme.

La finalisation du PADD permettra ensuite d'entrer dans la phase de traduction opérationnelle des orientations générales dans le plan de zonage et dans le règlement.



Ces documents définiront alors avec précision les règles d'aménagement et du droit du sol. S'inscrivant dans une démarche participative, l'élaboration du PLUI prévoit plusieurs phases de concertation à chacune des étapes de la procédure.

A ce titre un registre de concertation est disponible à la mairie de Sabarat.

Vous pouvez vous informer aussi en lisant « L'Arizien n.5 » ou sur son site web : www.arize.fr/-Diagnostic.

Le guide Multimédia « Escale en Arize-Leze »



L'application «Escale en Arize-Lèze» est désormais téléchargeable sur les smartphones ou en location sur certains sites et points d'informations touristiques.

Conçu en partenariat avec le Syndicat Mixte de Coopération Transfrontalière dans le cadre du projet «La culture en héritage», ce guide touristique multimédia est une véritable innovation sur le département ariégeois.

Il est possible également de découvrir l'ensemble de l'offre patrimoniale et touristique de la vallée comme de faire une visite virtuelle de sites touristiques tel que Le MuséeParc des dinosaures, la Grotte et le Musée de la Préhistoire du Mas d'Azil, la Maison Pierre Bayle au Carla-Bayle, et ce, à travers de nombreuses vidéos, photos et description.

A découvrir sur le site de l'office du tourisme Arize-Leze



Délégation de service public Enfance et Jeunesse



La Communauté de Communes a choisi le 19 décembre, le prochain délégataire pour la gestion des services à l'enfance et à la jeunesse sur l'Arize de 2012 à 2014. Il s'agit comme la délégation précédente de l'association Arize Loisirs Jeunesse.

Le cahier des charges de cette nouvelle délégation prévoit une réorganisation des services et des activités avec un soutien particulier au développement des pratiques musicales et théâtrales en relation avec le projet d'Espace Culturel porté par la municipalité de Les Bordes sur Arize.

Les actions dans le domaine culturel engagées par l'association Arize Loisirs Jeunesse ont permis à de jeunes artistes en herbe de s'épanouir.

La Vie Communale

Voeux de la municipalité 2011



Pour l'année 2011, c'est le 8 janvier que M. le Maire présenta ses voeux à la population.

Un bilan des actions de l'année 2010 fut dressé et les projets pour l'année 2011 furent exposés.

Nombreux sont les sabaratois venus écouter avec grand intérêt les grandes lignes choisies par la municipalité afin de faire prospérer notre petit village avec bien sûr les moyens qui sont ceux donnés à une commune comme Sabarat. De moins en moins d'aides sont attribuées ou avec des conditions irréalisables pour des petites communes, grévant ainsi encore plus les

petits villages comme le nôtre !!

Les adjoints, le Conseil municipal, les personnes œuvrant dans les commissions et les associations du village, le personnel communal furent remerciés pour leur travail accompli tout au long de l'année.

Puis l'assemblée fut invitée à un apéritif dînatoire où tout le monde pu se régaler !



Repas Inter-génération

C'est le dimanche 13 février qu'a lieu le repas intergénérationnel organisé par le CCAS.



Nos aînés ont été conviés à la salle du Langoust ainsi que tous les sabaratois désirant se joindre à eux moyennant une participation financière de 20 €. Comme chaque année, le prix du repas est abordable pour tous afin de ne pénaliser personne et que chacun puisse avoir la possibilité de participer.

Encore une fois, le repas fut excellent et l'animation fut assurée par Ghislaine Mucchi et Roger qui nous ont régallés de chants permettant ainsi à tout le monde de participer soit en écoutant la belle voix de madame, soit en dansant.

Nous sommes heureux de constater que les habitants de notre petit village participent encore et toujours en masse à cette manifestation et aiment à perpétuer le plaisir de se retrouver pour un bon moment de convivialité.

Pour les personnes nées en 1927 et plus, n'ayant pas pu se rendre à cette manifestation, il leur a été livré un colis cadeau afin de pouvoir ainsi profiter de cette fête de début d'année.



Journées du souvenir : 8 Mai et 11 Novembre

Sabarat, comme à l'accoutumée, est fidèle au rendez-vous du souvenir. En effet, nombreuses sont les personnes venant rendre hommage aux enfants de notre village tombés pour la patrie.

M. le Maire tient à remercier toutes les personnes présentes, les enfants des écoles du RPI Sabarat-Les Bordes sur Arize venus nombreux fleurir le Monument, les portes - drapeaux, M. Vaysse et ses musiciens ainsi que le Conseil Municipal.

Tout le monde fut convié à venir boire le verre de l'amitié que nous avons pu cette année faire en plein air pour ces deux occasions tellement le temps fut clément.



La Vie Communale

Arbre de Noël



Comme il en a pris l'habitude depuis 4 ans, le Père Noël a donné rendez-vous à nos petits sabaratois le dimanche 18 décembre.

Cet après midi récréative a donc débuté avec la possibilité de se faire maquiller par Coline qui réalisa de forts beaux dessins sur les frimousses de nos petits !!!!

S'en est suivi ensuite un spectacle de la Compagnie Contes en laine, « l'étoffe miraculeuse ». Magnifique représentation réalisée par des artistes locaux.

Puis bien sûr, l'arrivée du Père Noël avec la distribution de cadeaux et de bonbons pour tous les enfants !!!!!



Pour clôturer cette journée, un délicieux goûter confectionné par certains membres du CCAS et par beaucoup d'amis dévoués fut offert à tous !!!!!

Un bon commencement de vacances et Père Noël, à l'année prochaine !!!!!

Pour rappel cette manifestation n'est possible que grâce au versement de 5% de leurs indemnités du maire et des adjoints au CCAS. Donc merci à eux aussi.



Le Marché de Noël



Cela fait 4 ans que le marché de Noël se déroule le deuxième week-end de décembre. Dans un souci d'animer le village en ces périodes de fêtes de fin d'année, la Municipalité via la commission animation met tout en œuvre pour vous permettre de venir faire vos achats de Noël dans la plus grande convivialité. Cette année encore, cette journée fut une réussite, un grand nombre de commerçants ont répondu présents ainsi que de visiteurs !!!

Les enfants du RPI Sabarat - Les Bordes sur Arize étaient aussi là avec leurs stands très colorés, proposant de belles décorations et de bonnes pâtisseries. Au vu du succès rencontré, nous pensons que l'on peut dorénavant et déjà se donner rendez-vous l'année prochaine et remercier la commission animation pour le bon travail fourni !!!!!



Concert Gospel à l'Église



Le 4 décembre, pour commencer les festivités en cette période de Noël, nous avons convié les Nuts Gospel Company à venir chanter dans notre belle Église Saint Anne.

Au programme, une multitude de chants gospel et autres chants de Noël !!!!! Nous avons pu vivre un moment de pur délice et d'intenses émotions, où toute l'assemblée, réunissant les petits et grands, fut séduite 2 heures durant.

Nous tenons à remercier Mme Monique Estrade Spencer, chef de cœur, et tous les membres de la chorale qui nous ont permis de passer un bon moment de rêve. Ce magnifique moment sera sûrement réitéré tant le spectacle fut apprécié !!!



Repas de quartier



Cette année se sont tenus seulement 2 repas de quartier, au « haut » et au « bas » du pont. Le « basket » ne l'a pas organisé !!!!

Si celui du « haut » du pont arrive encore à réunir une cinquantaine de personnes (le nombre de participants ayant quand même bien baissé !!!), le « bas » du pont a lui seulement réuni une vingtaine voire une trentaine de convives !!!! Il est plus que dommage que cette initiative se perde, elle permettait au sabaratois de se rencontrer et de passer un agréable moment !!!!

Peut-être serait-il plus judicieux d'envisager pour l'année prochaine un repas de village afin que l'on ne se retrouve pas aussi peu nombreux autour de la table dans les différents coins de Sabarat et que les quartiers qui n'ont plus d'organisateur se retrouvent les laissés pour compte !!!!

La façon de procéder aurait-elle besoin d'un petit coup de neuf afin que le plaisir de se rencontrer renaisse ????



Le Frelon Asiatique



Cet hiver, nous avons constaté la présence de plusieurs nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune.

La prolifération des nouveaux nids de frelons asiatique est en cours. L'on sait que ces insectes sont de redoutables prédateurs qui dévorent les abeilles.

C'est souvent à la fin de l'automne et en hiver, lorsque les arbres se sont dégarnis, que l'on découvre parfois la présence d'un nid de frelons à proximité de son habitation.

Pas d'inquiétude pour ceux-ci car à cette époque les colonies ont succombé au froid et les nids abandonnés ne sont jamais recolonisés.

A cette période de l'année les femelles fondatrices (fécondées à l'automne) sont invisibles : elles hibernent généralement sous terre ou dans de vieilles souches. Ce n'est qu'au printemps qu'elles chercheront à construire un abri neuf. Il n'est donc pas nécessaire de détruire les vieux nids. Les intempéries en viendront à bout naturellement.

Chacun de nous peut lutter contre ce fléau, en installant, dès le début avril, des pièges, type pièges à guêpes, disponibles dans les jardineries ou avec des bouteilles en plastique.

Incorporer un mélange de sirop et de bière.

Le maximum de destruction des nids et des colonies est à effectuer avant la 2ème quinzaine de juillet début de la période de production des nouvelles fondatrices (août - septembre). Au delà, la destruction s'impose mais perd de son efficacité.

Si vous repérez des nids de frelons en activité, le signaler en mairie (pour recensement) et faire appel aux spécialistes afin de les détruire.

S'ils sont dans le domaine public, contacter la mairie pour la prise charge.

Seules les personnes habilitées doivent agir sur ce terrain. Le service départemental d'incendie et de secours n'a pas autorité à intervenir sur les propriétés privées pour réaliser ces opérations de destruction des nids. Les particuliers doivent faire appel à des entreprises spécialisées en la matière et dont la liste se trouve à la rubrique désinsectisation dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique.

La Vie Associative

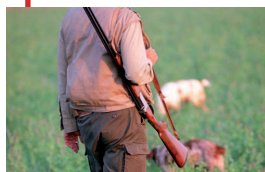
La qualité de vie communale n'est pas faite uniquement de travaux, elle dépend aussi de la vigueur de sa vie associative. Et il faut reconnaître que dans ce domaine, l'optimisme n'est pas de rigueur. Faute de bénévoles, le Comité des Fêtes de Sabarat n'a plus de bureau depuis le 24 décembre 2012... Au niveau associatif la crise n'est pas financière mais humaine, avec de moins en moins de personnes qui veulent s'investir. Mes remerciements seront donc doubles, à ceux qui depuis de nombreuses années se dévouent sans compter au sein de toutes les associations sabaratoises. Ils méritent notre estime et notre encouragement.

La Chasse



ACCA Sabarat

SUBVENTION
2011
250€



Président : FERNANDEZ Sébastien
Secrétaire : MAGUERIGUI Dominique
Trésorier : CAUSSATIERE Pierre

Vice President : LAC Christian
Secrétaire Adjoint : MARIS Cyril
Trésorier Adjoint : MISEROLE Fabrice

En cette année qui va vers la fin de saison, on peut dire qu'elle aura été calme dans l'ensemble. Par contre, il n'en est pas de même des écologistes de tout poil qui ne désarment pas en cherchant à imposer leur point de vue aux autorités pour obtenir l'arrêt pur et simple de la chasse en général.

Le GIC de l'Arize a organisé un jour de chasse sur le territoire des 8 communes. Cette chasse a eu lieu sur la commune des Bordes sur Arize et a été suivie d'un repas.

A ce jour, les chasseurs de Sabaratois ont prélevé 6 lièvres, 21 chevreuils, 4 cerfs et 1 biche.

La chasse aux nuisibles s'est révélée moyenne par rapport au comptage effectué avant l'ouverture.

Le 4 mai 2012, journée de chasse à courre sur lièvre organisée par le GIC, avec repas à la salle polyvalente du Langoust

Les 8/9/10 mars, organisation du brevet sur lièvre par le GIC et l'ACCA de Sabarat. Repas à la salle du Langoust pour ces trois jours.

L'ACCA est à la recherche d'un emplacement pour implanter la maison de la chasse, elle vous remercie si vous avez des propositions à nous faire.

L'ACCA de Sabarat vous souhaite une bonne et heureuse année 2012.

Le Président Sébastien FERNANDEZ



La Pêche



Société de Pêche
Goujon de l'Arize
Section Sabarat

SUBVENTION
2011
250€

Président : PECCOLO Daniel
Secrétaire : PUIGCERNAL Joseph
Trésorier : MASSAT Alain
Garde Pêche Particulier : SUTRA Jacques



Malgré les efforts de la société, le nombre de pêcheurs décroît sans cesse, heureusement que le parcours « NO KILL », pêcher « sans tuer » est fréquenté par des passionnés de cette pratique de pêche qui créent une animation sur ce parcours.

Il a été déversé en amont du parcours, jusqu'au barrage 40 kg de truite Arc en ciel et dans la partie « NO KILL » 150 kg (arc en ciel, fario et géniteurs), ceux-ci afin de créer une dynamique.

Malgré le manque d'entretien

du SMIGRA de la rivière Arize, nous tenons à remercier la municipalité pour son aide, ainsi qu'à tous les bénévoles.

Les cartes de pêche 2012 seront en vente chez Monsieur SUTRA Jacques domicilié route du Carla Bayle à SABARAT ou sur le site internet www.macartedepeche.fr en mentionnant Société de Pêche « Goujon de l'Arize ».

Meilleurs vœux à tous et bonne pêche 2012.



La Pétanque



Avant de vous présenter le bilan pour la saison 2011 comme il se doit, je vais tout d'abord adresser mes vœux à vous tous et que cette nouvelle année vous soit la plus prospère.

Pour le bilan financier, vous trouverez le tableau faisant référence à nos activités avec leurs rentrées d'argent, le

président commenta ces très bons résultats lors de l'Assemblée Générale qui se déroula courant Janvier. A cette occasion, il fût procédé au vote du bureau pour la saison 2012 et au renouvellement des cartes ainsi que les questions diverses.

Bureau saison 2012 :

Président : REY Didier
Secrétaire : VERGE Pascale
Trésorier : CROUZET Bernard
Membres actifs : VERGE Céline
REY Fernand

Le club pour la saison 2011 comptait 28 licences séniors et 2 licences jeunes.

Pour la saison 2012, les activités officielles s'effectueront les Samedi 24 Novembre au Boulodrome couvert ainsi que le 23 Février 2013. Effectivement par manque de compétiteur en saison festival le club a décidé de n'organiser que des concours et repas inter-sociétaire (U.S.M.B.P) ou villageois. Donc sera organisé le Feu de la Saint Jean, le week-end pétanque si les événements le permettent.

Il est à noter que la journée Feu de la Saint Jean a été encore une fois une journée très agréable, l'après-midi, animée par un concours villageois « BRAVO aux vainqueurs » Mme DELANAUD Camille et Mr MARIS Bernard et au finaliste Mme GAMBIN Anne-Marie et Mr BERDEIL Pierre. Suivie d'une soirée sur la place du Pradet avec son superbe Feu de la Saint Jean.

Merci à vous tous de votre participation.

Je tenais à remercier nos cuistos (Mr MASSAT Frédy et Mr FULCHERI Michel), messieurs la saucisse était bien grillée !

Voici le bilan 2011 est tiré, je vous attends lors de l'Assemblée Générale, en attendant je renouvelle mes vœux pour l'année 2012 et rendez-vous sur la place du COUSTOU (les boules à la main).

**SUBVENTION
2011
250€**

Nature de l'opération	Recette	Dépense
Subvention	250	
Licences U.S.M.B.P	702	
Licences S.O.C		621
Frais de concours 2011		40
Assemblée générale U.S.M.B.P 2012-2013		109.38
Divers sur l'année 2011 :		
Assemblée générale S.O.C 2010		100.02
Tombola		45
Frais de compte		13.18
Location Boulodrome		40
Timbres		13.92
Licence 2010	26	
Vin U.S.M.B.P		70
Jambon		45.79
CONCOURS		
Samedi 19 Février (Trip./Mise 150 Euros)		
Fonds de caisse		305
Boissons		121.43
En caisse	500	
Samedi 18 Juin (Feu de la St Jean)		
Fonds de caisse		300
Boissons		308.47
En caisse	660	
Lundi 01 Aout (Trip./Mise 150 Euros)		
Fonds de caisse		302
Boissons		22.4
En caisse	478	
Samedi 26 Novembre (Trip./Mise 150 Euros)		
Fonds de caisse		350
Boissons		54.35
En caisse	659	
TOTAL	3275	2861.94
Bénéfice 2011 : 413.06 €		
Compte : 1865.86 €		
Livret : 2196.33 €		
TOTAL : 4062.19 €		



Le Foyer Rural



Cette année encore, le Foyer Rural a proposé de nombreuses activités à ses adhérents.

Le dimanche 6 février, on pouvait profiter des plaisirs de la neige sur le plateau de Beille lors du rassemblement annuel des Foyers Ruraux.



Le 12 mars, environ quarante adhérents se retrouvent à la salle de l'Ario pour partager un délicieux repas.



Le 25 avril, le petit jardin de l'Ario s'anime. C'est le lundi de Pâques. Après le pique-nique, nous dégustons la délicieuse omelette, avec ou sans rhum. Certains prolongent cette réunion conviviale en s'attablant par petits groupes autour des jeux de société du Foyer descendus pour la circonstance tandis que les plus petits s'amuse au ballon au fond du jardin.



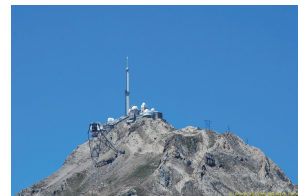
Le 30 avril, à la salle du Langoust, nous organisons notre loto.

Le 1er mai, les visiteurs sont nombreux devant les stands du vide-grenier.



Le 10 juin, nous avons le plaisir d'admirer les jardins de Martels, au cours de notre sortie dans le Tarn.

En août, les Foyers Ruraux d'Ariège convient leurs adhérents à une agréable journée au Pic du Midi.



Le 1er octobre, nous nous réunissons en assemblée générale pour procéder à l'élection des membres du conseil d'administration : président d'honneur, Laurent Milhorat, maire de Sabarat ; présidente, Berthe Marrot ; vice-présidente, Marie-Christine Muñoz ; secrétaire, Evelyne Baquié ; vice-secrétaire, Nicole Hernandez ; trésorière, Anne-Marie Calmejane ; trésorière-adjointe, Jacqueline Fernandez ; Yvette Crouzet ; Emilienne Rey ; Arlette Buffo ; Evelyne Massat.



Le 28 octobre, une grande féerie aquatique nous est proposée au Zenith, à Toulouse. Nous nous y rendons en autobus.

Le 17 novembre, c'est au cabaret « La Vénus » à Toulouse que 35 personnes s'offrent un déjeuner-spectacle inoubliable avec au programme la nouvelle revue « C'est show ». Avant de quitter La Vénus, une fin d'après-midi dansante est proposée aux participants .

Le 26 novembre, nos choristes sont invités par le Foyer Rural de Rieucros. Ils sont heureux de chanter au profit du Téléthon avec deux autres chorales, celle de Lapenne et celle de Belpech.

Le 31 décembre, terminons l'année dans la convivialité : le Foyer invite ses adhérents à un apéritif dinatoire. MEILLEURS VŒUX POUR 2012.

Association Moto Course

Compte rendu d'activités AMC 2011

statuts modifiés en début d'année.

43 membres cette année (20 de plus que l'année dernière)

Les réunions :

10 avril 2011

22 mai 2011

4 septembre 2011

Prévention routière rallye moto du 15 mai 2011



SUBVENTION
2011
250€



Le 15 mai, le stand à Sabarat a été axé sur la sécurité. Une expo avec combinaison usagée, matériel accidenté... le sujet abordé à notre stand: pression des pneus, pièces mécaniques, plaquettes de frein, amortisseurs etc...

Le compte rendu de la réunion a relevé la qualité de tous les ateliers, la pédagogie ainsi que la convivialité des intervenants

Compétition vitesse :

Cette année était pleine d'espoir, Olivier s'est beaucoup investi aux côtés de Jean Marc dans ce sport. Plusieurs membres de l'association se sont rendus sur place lors des courses ce qui a pu créer une bonne ambiance mais les résultats ont été pour le moins très décevants.....

Une réflexion est engagée pour évaluer les causes de ce manque de résultats et pour voir comment continuer dans la compétition en 2012. Il est vrai que la compétition coûte de plus en plus cher et nécessite beaucoup de temps et d'investissement.

A noter un nouvel attelage pour la moto.

Trial

Suite à la journée du 22 mai qui réunissait une quinzaine de personnes Nicolas CARRIE se charge de contacter les personnes intéressées pour les échanges avec d'autres associations, stages, aménagement du site de Sabarat etc...

Les échanges et entraînements avec d'autres clubs permettraient de diversifier les sites et les entraînements pour tous.

Il faut noter que le trial ancien prend de plus en plus d'ampleur et devient très intéressant.

MPS et Gaz Gaz ont fait un contrat pilote

En ce qui concerne les licences UFOLEP (8) Serge LACOSTE s'est chargé de les collecter



Dimanche 17 avril : cours de trial

BIZANET 3 Avril 2011 Babetzky Eric 2° catégorie critérium

Ribaute 22 mai : Serge 4ème et Chloé 15ème en catégorie critérium.

Saint-Jean de marcel 19 juin : Chloé 6ème en catégorie critérium.

Arbas 3 juillet : Serge 14ème et Chloé 11ème en catégorie critérium.

Babetzky Eric troisième en catégorie critérium

Alet les Bains 20 et 21 août Olivier et Jean Marc commissaires

Montesquieu 4 septembre : Serge 13ème et Chloé 21ème en catégorie critérium.

Saint Jean de Marcel 25 septembre à (Stat) Serge 7ème Chloé 1ère promotion

Jean Marc a un stand au trial à Saint Denis 2 octobre : Babetzky Eric 4° en catégorie critérium

Au VTC 15,16 octobre 2011 Jean Marc et Vincent ont été commissaires sur zone

Soirée champions le 12 novembre : L'équipage Hervé et Marie Laure est champion de France 2011 des rallyes routiers en catégorie side-car. <http://www.teamlaurferrieu.com>

Sorties

Sortie sur la côte le 2 et 3 juillet Week-end à la mer.....

Anzanigo pour trois jours WE du 15 août - Bonnie Run 9 octobre

Naissance chez la famille CAZAULON et dans la famille CASSAGNABERE



Le Comité des Fêtes

Tout d'abord le comité des fêtes de Sabarat vous souhaite une bonne année 2012.

SUBVENTION
2011
4 200€



RÉSUMÉ ANNÉE 2011 :

Fête locale :

Une fois de plus le beau temps était au rendez vous ce qui nous a permis de démarrer par la mounjetado où 320 joyeux participants sont venus animer la rue de l'Ario, suivis du groupe Duo Cover et leurs 2 beaux chanteurs qui sont venus nous faire danser.

La journée de samedi a démarré par le concours de pétanque réservé au villageois et leurs amis, notre maire

monsieur Laurent Milhorat accompagné de (Thierry Lacanal) ont gagné haut la main. Pendant que nos villageois s'affrontaient, les filles du comité se régalaient aux jeux d'enfants avec les petits... . Pour entamer la soirée, le comité a offert comme à son habitude l'apéritif de l'amitié, monsieur le maire ainsi que le président du comité ont fait un discours pour essayer de sensibiliser les villageois au bien fait qu'apporte cette association et surtout à son gros manque de bénévoles. La nuit fût endiablée, la piste de danse pleine à raz-bord et le podium surchargé de jeunes festifs.

Le dimanche commence tranquillement par la messe œcuménique, avec une pose bien méritée jusqu'aux magnifiques danses sévillanes pour terminer la fin de journée. Une centaine de personnes est venue déguster le repas de fin de fête, des moules frites. Puis les berges de notre très belle rivière ont été illuminées par un splendide feu d'artifice. Enfin la dernière nuit fût animée par le groupe Acropole.

Un grand bravo à toute l'équipe : Céline, Cyrielle, Lucie, Marie, Muriel, Perrine, William et Jean-Philippe. Sans oublier les plus jeunes Frédérique, Léa, Stessy et Floric, toujours là pour aider.

Et un grand merci à toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre pour la réussite de cette fête.

Soirée repas dansant

Le comité a été ravi d'accueillir plus de 100 personnes à notre coq au vin.

La soirée fût réussie, un repas complet et délicieux suivi d'une soirée pleine de bonne humeur avec nos danseurs costumés et infatigables.



PERSPECTIVES ANNÉE 2012 :

Le Comité n'a pour l'instant plus de bureau.

Le manque d'éléments décourage les derniers volontaires.

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 23 décembre, le comité des Fêtes de SABARAT a décidé de se mettre en sommeil.

Aucune manifestation n'est donc prévue pour l'année 2012.

Afin de faire évoluer cette situation, la mairie va organiser une réunion le samedi 18 février. Toutes les bonnes volontés, tous ceux qui ne veulent pas d'une année 2012 sans fête locale sont attendus à la mairie.

L'Observatoire de Sabarat



Un seul observatoire astronomique existe en Ariège, c'est celui de Sabarat et le 10 Septembre une soirée portes ouvertes pour les habitants de la commune a été l'occasion d'inaugurer une plaque à la mémoire du pasteur Richardot, fondateur de cet observatoire inauguré il y a 20 ans déjà ..

En 2011, 12 séances ont été consacrées à l'initiation de 250 scolaires et 14 soirées publiques ont permis d'accueillir plus de 300 personnes curieuses et motivées pour trouver leur place dans l'Univers. L'observatoire était bien sûr ouvert pour voir la Nuit des Etoiles (filantes) les 6 et 7 Août, participer au Jour de la Nuit avec extinction de l'éclairage public le 1er Octobre, et observer les Dragonides le 8 Octobre.



Par ailleurs, l'observatoire est partie prenante à la manifestation nationale de la Fête de la Science, et a tenu 3 jours un stand aux Forges de Pyrénées à Montgaillard et 2 jours au centre de Congrès de la Diagora à Labège-Innopole pour parler de la chimie de la vie dans l'Univers.

Des travaux de remise aux normes électriques du bâtiment ont eu lieu et bientôt un deuxième point d'observation va être installé dans le périmètre du site.

Vous êtes bien sûr tous invités à faire la promotion de ce pôle culturel valorisant pour notre commune.



Les 20 ans de l'Observatoire de Sabarat



L'association gestionnaire de l'observatoire astronomique de Sabarat a organisé il y a quelques jours une soirée « portes ouvertes » à l'occasion du vingtième anniversaire de sa création.

Une petite cérémonie a été organisée à la mémoire du pasteur André Richardot, passionné d'astronomie, à qui nous devons cette superbe réalisation.

Au cours de cette soirée, M. Jung, président de l'association, a inauguré une plaque à la mémoire du pasteur Richardot.

M. Jean-Claude Caris a présenté quelques extraits de son film, retraçant les premiers travaux de construction de l'observatoire et l'inauguration, en présence de nombreuses personnalités, dont le docteur André Saint-Paul alors président du conseil général de l'Ariège.

Des amis de l'observatoire, venus essentiellement des villages environnants, se sont joints aux astronomes.

Après un apéritif-buffet servi très gentiment par les astronomes et suivi d'un excellent couscous, la soirée s'est prolongée tard dans la nuit.

Arlesie : Programmation 2012 - Salle du Langoust

Association ArLésiE

Tél. : 05 61 60 48 84

Mel : arlesie@wanadoo.fr - Site : www.arlesie.asso.fr

**SUBVENTION
COMMUNAUTÉ DES
COMMUNES DE L'ARIZE**

SAMEDI 4 FEVRIER 2012 DOM JUAN

Groupe Anamorphose (33)

Théâtre, manipulation à partir de 12 ans

Mise en scène et jeu : Laurent ROGERO



«Un cube rouge, un tas d'argile, un acteur et un masque, un performance d'acteur exceptionnelle et une forte lecture de l'oeuvre de Molière pour un Dom Juan non seulement consommateur de femmes, mais consommateur tout court, pitoyable figure de notre époque.

Dom Juan et Sganarelle sont comme deux extrémités de l'homme équilibré : le maître est fou, le valet est idiot. L'un est instable, ne tient à rien, n'est tenu par rien. L'autre est figé coincé entre sa peur et sa colère.

L'acteur masqué, c'est Sganarelle : il a l'expressivité des valets de commedia dell'arte, et qu'il mente ou qu'il dise la vérité, il est toujours entier. L'acteur démasqué, c'est Dom Juan : son visage nu est à lui seul une provocation.

Les autres personnages deviennent des excroissances du corps de l'acteur : comme si le regard de Dom Juan effaçait toutes les personnalités, les passait au filtre de son seul désir. Une cape, deux boules d'argile hâtivement modelées et les paysannes se crèpent le chignon ; un socle rouge et la statue du commandeur s'ébranle....

REPAS (sur réservation avant le 1er février minuit)

SAMEDI 28 AVRIL 2012 ET PUIS QUAND LE JOUR S'EST LEVÉ JE ME SUIS EN ENDORMIE

Compagnie Cave Poésie (31)

Théâtre tout public à partir de 12 ans

Mise en scène et jeu : Denis REY - Texte de Serge VALLETTI

C'est l'histoire d'une fille. Une fille qui veut vivre sa vie, qui rêve de faire du théâtre. De Châteauplouc à Paris, avec ses copains d'enfance, elle nous embarque dans la dure réalité.

Entre petits boulots et rencontres improbables, ils vont enchaîner les aventures. Sans répit. Ils vont croiser du monde : des théâtres, des nymphes, des foireux, des menteurs, des paumés... Et même Gilbert Bécaud !

Les années 70, les chambres de bonnes, les happenings, les tournées, les chantiers, l'amour, le sexe, la vie, la mort... Tout est là, raconté ou vécu. Avec gourmandise.

Bien sûr cette fille qui nous parle d'elle, de ses amis, de ses espoirs et de ses galères, c'est un peu l'histoire de tous ceux qui ont voulu faire du théâtre, de ceux qui en font encore. Mais c'est aussi le reflet du monde, de ceux qui doutent, qui cherchent à ne pas trahir leurs désirs et leurs rêves. !).

REPAS (sur réservation avant le 25 avril minuit)



Arlesie : Programmation 2012 - Salle du Langoust

SAMEDI 16 JUIN 2012
L'ILLUSTRE QUINCAILLE

Compagnie Rends Toi Conte (31)

Théâtre d'objets et pièces détachées à partir de 7 ans
L'immonde Marie SALVETAT - Le répugnant Brice POMES

L'horrible Laurent DEVILLE - L'ignoble Marco VIGNOLE

Mise en scène abjecte de : Annick BRUYAS - Ecriture collective : Cie Rends toi Conte



Au début du XIX^{ème} siècle, une association de colporteurs passe de village en village et exhibe devant la clientèle un catalogue d'objets fantasmagoriques, mirobolesques et subliminables....

C'est l'occasion pour Bonnie la menteuse, le Révérend Johnny Badoo, Trafalgar et le brave Pois-Chiche, de tout déballer !

Alors, raclez vos fonds de tiroir et préparez vous pour cette descente aux enchères !

Au travers de ses différentes créations, la compagnie a toujours orienté son travail d'écriture vers le plaisir des mots en empruntant les chemins de l'imaginaire.

Colporteurs et bonimenteurs (itinérants et beaux parleurs) à la rencontre de leur auditoire, ils étaient les compagnons de route tout trouvés pour ce spectacle de rue.

La direction d'acteurs axée sur l'engagement physique et l'urgence des personnages donne au spectacle un rythme soutenu rejoignant ainsi l'esprit de la commedia dell'arte.

REPAS (sur réservation avant le 13 juin minuit)

L'Ecole



L'Ecole de Sabarat compte un effectif de 18 élèves.

L'ensemble du RPI Sabarat-Les Bordes, 54 élèves.

Au cours de l'année 2011, sous la direction de Mme.Médilien, la classe a renoué avec la tradition du carnaval. En effet, les élèves de Sabarat sont allés rejoindre ceux de Les Bordes/ Arize pour un défilé à travers les rues du village.

Tout au long de l'année ont été organisées des sorties à la bibliothèque de Sabarat, des sorties pédagogiques : la ferme aux reptiles à la Bastide de Sérou, une journée sous le thème « le fil de l'eau » au Mas-d'Azil (matinée : visite de la station de traitement de l'eau et l'après midi : visite de la Grotte avec quelques démonstrations sur la vie préhistorique et visite de l'atelier du Souffleur de verre), et pour finir trois sorties USEP (orientation, balle ovale, multi-sport).

Enfin, une journée kermesse fut organisée avec l'aide des parents d'élèves. Elle débuta par un pique nique, se poursuivit par des jeux pour les enfants et s'acheva par un goûter. S'en est suivi quelques jours plus tard du spectacle de fin d'année suivi d'un repas type auberge espagnole permettant de se quitter dans la bonne humeur et de se souhaiter bonnes grandes vacances !!!!!



Du côté des parents d'élèves, deux grosses manifestations furent proposées : le Marché de Noël et le Loto, les deux connurent un réel succès, ce qui a permis de récolter des fonds pour les caisses des coopératives des écoles du RPI Sabarat-Les Bordes/Arize .

A tous les parents d'enfants résidants à Sabarat, pour la rentrée de septembre 2012, **l'Inspection Académique menace notre RPI d'une fermeture de classe.** Il est important pour notre village que vive l'école !!! Aussi nous vous demandons de bien réfléchir aux conséquences que cela engendre lorsque vous inscrivez vos enfants ailleurs, d'autant plus que tous les services sont les mêmes d'une école à une autre (garderie, cantine, équipement informatique, ...)

SUBVENTION
COOPÉRATIVE
1 150€

Mairie

Le 12 Février 2012 : Repas Intergénération
Les 22 avril et 6 mai 2012 : Elections Présidentielles
Les 10 et 17 juin 2012 : Elections Législatives
Le 8 mai : Armistice guerre 1939/1945
Le 11 novembre 2012: Armistice guerre 1914/1918
Le 8 Décembre 2012 : Marche de Noël
Vacances scolaires d'hiver 2012 : Arbre de Noël du CCAS la commune

Comité des Fêtes :

Fêtes de la Saint Anne : les 27, 28 et 29 Juillet 2012.
(Sous réserve de la constitution d'un comité des Fêtes)

Foyer Rural :

Vendredi 13 Janvier 2012 : Sortie Castres
Vendredi 20 Janvier : Bal à la salle du Langoust
Dimanche 5 Février : Sortie à Beille
Lundi 6 Février : Opérette à Lavelanet
Lundi 9 avril : Omelette au jardin du Foyer Rural
Samedi 21 Avril : Loto du Foyer
Juin 2012 : Vide grenier (Date à fixer)

Sabarat Olympic Club Pétanque :

Samedi 24 Février – Boulodrome du Mas – 4 parties - 150 € - Triplette
Juin 2012 : Concours Feux de la Saint Jean
Samedi 24 Novembre – Boulodrome du Mas – 4 parties - 150 € – Triplette

ARLES9 :

Spectacle, salle du Langoust :
Samedi 4 Février 2012 : Dom Juan
Samedi 28 Avril 2012 : Et quand le jour s'est levé, je me suis endormie
Samedi 16 Juin 2012 : L'illustre Quincaille

Observatoire :

Soirées d'observation,
Stage de perfectionnement en astronomie.
Renseignements et Calendriers sur <http://www.observatoire-sabarat.com>

Sabarat, autrefois ...

CARTE POSTALE DU DÉBUT DU SIÈCLE DERNIER
En un siècle notre village a bien changé ... La preuve en images ...

Les Quatre Chemins



Début
XX siècle

Le Pont et La Mairie



Début
XX siècle

Aujourd'hui



Aujourd'hui



Temple - Place du Coustou



Début
XX siècle

L'Arize



Début
XX siècle

Aujourd'hui



Aujourd'hui

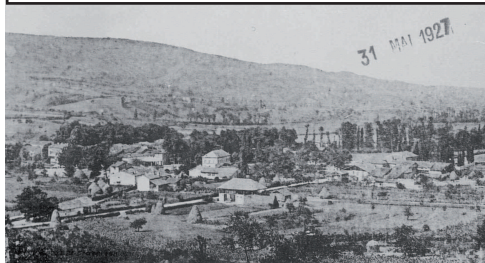


L'Église



Début
XX siècle

Sabarat - Vue Générale



Début
XX siècle

Aujourd'hui



Aujourd'hui

